



Rapport financier annuel 2012

Rapport financier annuel 2012

Sommaire

Rapport d'activité	3
Comptes consolidés	15
Rapport des Commissaires aux Comptes	76
Attestation du Responsable du Rapport financier annuel	78

Rapport d'activité

Faits marquants	4
Trafic	4
Tarifs	5
Péage	5
Investissements	6
Financements	8
Principales transactions avec les parties liées	8
Facteurs de risques	8
1. Chiffre d'affaires	9
1.1. Recettes de péage	10
1.2. Produits des installations commerciales	10
1.3. Produits des locations de fibres et de pylônes	10
2. Résultats	11
2.1. Résultat opérationnel	11
2.2. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers	11
2.3. Charge d'impôts	11
2.4. Résultat net	12
3. Bilan	12
4. Flux de trésorerie	13
5. Comptes sociaux	13
5.1. Chiffre d'affaires	13
5.2. Résultat net	13

Faits marquants

La stagnation de l'économie en France et la récession dans le sud de l'Europe ont négativement affecté le trafic de l'année 2012. Le niveau historiquement élevé du prix du carburant aura naturellement pesé sur le trafic des Véhicules Légers qui se dégrade de 1,3 % alors que le trafic des Poids Lourds, en kilomètres parcourus, aura baissé de 2,9 %.

L'effet calendaire lié à cette année bissextile et la hausse tarifaire du 1^{er} février 2012, validée par le concédant, ont toutefois permis au Groupe ASF de dégager une légère hausse de son chiffre d'affaires péage par rapport à l'année 2011 : 0,5 %.

Le travail engagé depuis plusieurs années pour une gestion maîtrisée des dépenses et la recherche de synergies opérationnelles ont permis une fois encore d'améliorer la performance économique du Groupe, et tout particulièrement son EBITDA qui, ramené au chiffre d'affaires est passé de 68,9 % en 2011 à 69,1 % en 2012.

Les investissements se sont maintenus à un niveau élevé, 937,7 millions d'euros en 2012.

L'achèvement de la section de 53 km sur l'autoroute A89 entre Balbigny et la Tour-de-Salvagny, inaugurée le 19 janvier 2013 est une des réalisations majeures de l'exercice, avec ses 6 échangeurs, 8 viaducs, 83 ouvrages d'art et 3 tunnels. L'axe transversal de 500 km reliant Bordeaux à Lyon est aujourd'hui finalisé.

ASF a également achevé, avec plusieurs mois d'avance sur les délais contractuels, l'élargissement à deux fois trois voies de la section de 18 km reliant Ondres à Biarritz sur l'autoroute A63.

Sur l'autoroute A9, l'avancement des travaux d'élargissement entre Perpignan Nord et Perpignan Sud a d'ores et déjà permis l'ouverture partielle de 10 km d'une troisième voie alors que les études et les procédures menées en 2012 permettront le lancement en 2013 des travaux d'élargissement de la section Perpignan Sud – Le Boulou.

Escota pour sa part a finalisé le programme de mise aux nouvelles normes de sécurité de l'ensemble des tunnels de son réseau.

Le programme d'envergure engagé par les deux sociétés pour la requalification environnementale de leurs réseaux dans le cadre du Paquet Vert autoroutier a progressé selon le calendrier prévu et sera achevé au printemps 2013.

Enfin, le projet de déplacement de l'A9 au niveau de Montpellier, confirmé à l'issue d'une procédure de consultation publique en 2011 est maintenant entré dans une phase active puisque l'ensemble des études, acquisitions foncières et travaux préliminaires ont été lancés en 2012 pour permettre son achèvement au 31 décembre 2017.

En matière de services, le Groupe ASF a poursuivi les démarches menées dans le cadre de la stratégie de VINCI Autoroutes et plus particulièrement l'élargissement de l'offre commerciale sur ses aires de services et une capacité d'accueil accrue pour les Poids Lourds. Dans le domaine de l'information, le rapprochement des radios des sociétés du Groupe permet aujourd'hui de proposer une ligne éditoriale et sonore harmonisée sur l'ensemble du réseau. La création du numéro unique 3605 capable de répondre aux attentes du public 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 complète le dispositif.

La sécurité des déplacements de nos clients reste une priorité essentielle de notre activité qui mobilise en permanence l'ensemble des collaborateurs des sociétés sur la chaîne d'information et d'intervention coordonnée par les PC locaux, régionaux et centraux.

Les actions entreprises pour la prévention des accidents du travail, autre priorité majeure du Groupe auront permis cette année encore de poursuivre l'amélioration des résultats, avec un taux de fréquence des accidents du travail de 10,15 % en 2012 contre 11,61 % en 2011 pour ASF et de 6,93 % en 2012 contre 10,98 % en 2011 pour Escota.

Trafic

ASF et Escota ont enregistré au cours de l'année 2012 un recul de leur trafic à réseau stable de 1,5 % par rapport à l'année précédente :

- - 1,3 % pour les Véhicules Légers qui représentent 86,9 % du trafic total ;
- - 2,9 % pour les Poids Lourds.

Le recul des trafics VL est dû pour partie à la crise économique qui a freiné la consommation des ménages. La volatilité des prix des carburants a également joué un rôle significatif car ils ont atteint des sommets successivement en mars et avril puis en août. L'apport de trafics du jour supplémentaire de l'année 2012 bissextile a permis de compenser les pertes occasionnées par la vague de froid exceptionnelle de février 2012.

Les trafics PL se sont nettement repliés en 2012 du fait de la contraction de la production manufacturière en France et en Espagne. Ils n'ont pas bénéficié de l'année 2012 bissextile, le nombre de jours ouvrés en 2012 étant le même qu'en 2011.

Le nombre de kilomètres parcourus pour ASF et Escota s'est élevé à 34 925 millions en 2012 (35 451 millions en 2011), soit une diminution de 1,5 %.

KMP (en millions)	Année 2012				Année 2011				Évolution 2012 vs 2011	
	ASF	Escota	ASF + Escota	%	ASF	Escota	ASF + Escota	%	Valeur	%
VL	24 326	6 039	30 365	86,9%	24 654	6 100	30 754	86,7%	(389)	-1,3%
PL	3 963	597	4 560	13,1%	4 079	618	4 697	13,3%	(138)	-2,9%
VL + PL	28 289	6 635	34 925	100,0%	28 733	6 718	35 451	100,0%	(527)	-1,5%

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur l'ensemble du réseau ressort à 31 346 véhicules/jour en 2012 (31 910 véhicules/jour en 2011), soit un recul de 1,8 %.

Tarifs

L'indice de référence pour l'augmentation tarifaire du 1^{er} février 2012 était en hausse de 2,25 %.

- Pour la société ASF :

L'augmentation moyenne des tarifs au 1^{er} février 2012 résultant des textes en vigueur a été de 2,42 % pour l'ensemble des classes de véhicules.

- Pour la société Escota :

L'augmentation moyenne des tarifs au 1^{er} février 2012 a été de 2,05 % pour l'ensemble des classes de véhicules.

Péage

Les recettes de péage se sont élevées à 3 120,0 millions d'euros en 2012, soit une progression de 0,5 % (3 103,1 millions d'euros en 2011).

Elles se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	Année 2012			Année 2011			Évolution 2012 vs 2011
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	
Chiffre d'affaires Péage	2 464,5	655,5	3 120,0	2 455,4	647,7	3 103,1	0,5%

Le nombre de transactions payantes a diminué de 0,5 % avec 672,2 millions de transactions enregistrées au cours de l'année 2012 (675,8 millions en 2011).

La fréquentation des voies automatiques augmente de 2,6 % avec 648,7 millions de transactions sur l'année 2012 (632,3 millions de transactions sur l'année 2011).

Le taux de transactions traitées en voies automatiques a ainsi progressé au cours de l'année 2012 pour atteindre 96,5 % (93,6 % en 2011).

Cette progression notable est due :

- au déploiement de nouvelles voies automatiques ainsi qu'à l'augmentation de l'attractivité de celles déjà en exploitation sur le réseau et
- à la progression significative du télépéage VL.

La répartition des transactions par mode de collecte d'ASF et d'Escota est la suivante :

Nature des transactions (en millions)	Année 2012	Année 2011	Évolution 2012 vs 2011	Répartition 2012	Répartition 2011
Voies manuelles	23,5	43,5	-46,0%	3,5%	6,4%
Voies automatiques	358,9	356,5	0,7%	53,4%	52,8%
Télépéage	289,8	275,8	5,1%	43,1%	40,8%
Sous-total voies automatiques et télépéage	648,7	632,3	2,6%	96,5%	93,6%
Total	672,2	675,8	-0,5%	100,0%	100,0%

Le nombre d'abonnés au télépéage VL sur les deux sociétés au 31 décembre 2012 est de 1 168 989 pour un nombre de badges en circulation de 1 461 733 (respectivement 981 289 et 1 222 636 au 31 décembre 2011).

	Année 2012			Année 2011			Évolution 2012 vs 2011	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Nombre de clients	945 603	223 386	1 168 989	764 345	216 944	981 289	187 700	19,1 %
Nombre de badges	1 145 884	315 849	1 461 733	915 714	306 922	1 222 636	239 097	19,6 %

Investissements

ASF et Escota ont réalisé 937,7 millions d'euros d'investissements au cours de l'année 2012 (1 042,8 millions d'euros en 2011), en baisse de 105,1 millions d'euros :

Type d'investissement <i>(en millions d'euros)</i>	Année 2012			Année 2011			% évolution (Groupe)
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	
Construction nouvelles sections ^(*)	305,1		305,1	418,4		418,4	- 27,1 %
Investissements complémentaires sur autoroutes en service ^(*)	362,5	210,1	572,6	349,8	212,3	562,1	1,9 %
Immobilisation d'exploitation ^(*)	41,5	18,5	60,0	43,1	19,2	62,3	- 3,7 %
Total	709,1	228,6	937,7	811,3	231,5	1 042,8	- 10,1 %

^(*) Y compris production immobilisée, intérêts intercalaires, subventions et participations financières.

Les principaux investissements réalisés par ASF en 2012 sont les suivants :

Liaisons nouvelles

A89 - Balbigny/La Tour-de-Salvagny (53 km)

Les travaux sur les 53 km de cette nouvelle infrastructure (dont 8 viaducs et 3 tunnels) se sont poursuivis sur toute l'année 2012 et ont été achevés en fin d'année. Les visites de sécurité par les services de l'État, préalables à la mise en service, se sont tenues courant décembre 2012 et l'inauguration de l'ouvrage a eu lieu le 19 janvier 2013.

A87 - Sorges/Mûrs Erigné (7 km)

Les travaux d'élargissement proprement dits de la section Sorges-Haute Perche se sont achevés avant le 30 juin 2012. Après cette date, des travaux de parachèvement ont concerné principalement la mise en œuvre d'une nouvelle couche de roulement sur l'ensemble de la section (achevée en juillet 2012), la fin de la réhabilitation de l'ancien viaduc ainsi que la mise en œuvre de dispositifs d'exploitation.

A64 - Briscous/Bayonne - Mousserolles (11 km)

Cette opération a été concédée à la société par décret du 1^{er} mars 2002.

Les services de l'État ont mené en début d'année 2012 un audit technique de cette section et ont informé ASF le 5 décembre 2012 de la saisine du préfet des Pyrénées Atlantiques afin que soit menée l'enquête publique nécessaire au classement de la RD1 dans le domaine autoroutier.

Dans le cadre du prochain contrat de plan, les services de l'État et ASF ont défini la méthodologie d'études et de réalisation de la mise à niveau technique et environnementale de cette section. Les premiers travaux indispensables au transfert dans le domaine autoroutier et à la mise en conformité des éléments de sécurité seront entrepris dès que la procédure de classement dans la voirie autoroutière aura abouti.

A89 - Saint Pardoux l'Ortigier/Saint Germain les Vergnes (Doublement de la RD9 5 km)

L'enquête publique au titre de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique) s'est déroulée du 7 novembre 2011 au 9 décembre 2011. Dans le cadre de cette procédure, le dossier a été transmis au Conseil d'État le 29 novembre 2012 (le décret de DUP est attendu en juin 2013 au plus tard).

Élargissements et aménagements de capacité

A9 - Dédoublage de l'autoroute A9 au droit de Montpellier (23 km)

Le calendrier de l'opération et les modalités de compensations financières ont été révisés lors des négociations du contrat de plan 2012/2016 : la mise en service du dédoublement/déplacement de l'autoroute A9 au droit de Montpellier est fixée au 31 décembre 2017.

Les acquisitions foncières se poursuivent. 70 % des emprises nécessaires au projet sont maintenant maîtrisées.

Les procédures relatives à la police de l'eau ainsi que celles relatives à la protection des espèces protégées sont engagées.

Les premières fouilles de sauvegarde ont débuté à l'automne 2012 sur deux sites sensibles, ainsi que les premiers travaux de déviation de réseaux.

Par ailleurs, les aménagements dans le cadre des mesures de réduction de la vitesse qui avaient été annoncées par le ministre le 29 septembre 2011 pour renforcer la sécurité des usagers de l'autoroute au droit de Montpellier ont été réalisés et sont opérationnels depuis juillet 2012.

A9 - Perpignan Nord/Perpignan Sud : élargissement à 2x3 voies (14 km)

Les travaux d'élargissement des ouvrages d'art par l'extérieur sont achevés.

Les travaux du marché principal de TOHRCC (Terrassements, Ouvrages Hydrauliques, Rétablissements de Communication, Chaussées, y compris les écrans acoustiques et la signalisation verticale) se poursuivent conformément au calendrier prévisionnel pour une mise en circulation de l'ensemble de la section à 2x3 voies au 30 juin 2013.

Une 3^{ème} voie a été mise en service sur 10 km le 29 juin 2012, dans le sens Espagne/France.

A9 - Perpignan Sud/Le Boulou : élargissement à 2x3 voies (17 km)

Les études de projet sont en voie d'achèvement.

Le foncier nécessaire au projet est entièrement maîtrisé et les procédures archéologiques sont terminées.

L'arrêté préfectoral autorisant la destruction d'habitats d'espèces protégées "Faune" et "Flore" a été pris le 18 septembre 2012. Les périodes de défrichage étant fortement limitées par cet arrêté, les travaux de dégagement des emprises ont été anticipés de façon à commencer ces opérations dès la première période autorisée (d'octobre 2012 à février 2013).

Les recensements et les repérages des réseaux à dévoyer sont terminés ; les premières conventions de dévoiement de réseaux sont signées.

Les travaux en pleine masse de cette section devraient débuter dans la continuité de ceux de la section Perpignan Nord/Perpignan Sud.

A63 - Biriou/Ondres : élargissement à 2x3 voies (40 km)

La section Biarritz/Ondres (18 km) a été mise en circulation à 2x3 voies le 6 juillet 2012, avec une avance très significative par rapport aux échéances fixées au Cahier des charges de la concession pour ce secteur.

Pour la partie sud, Biriou/Biarritz (22 km), les discussions portant sur le statut de péage de l'échangeur de Saint Jean de Luz sont toujours en cours entre les collectivités locales et l'État. Dans l'attente, la DIT (Direction des Infrastructures de Transport) a suspendu le 27 mai 2010 le délai contractuel de réalisation de la mise à 2x3 voies du tronçon Biriou/Biarritz pour une cause extérieure à ASF et totalement hors de son contrôle.

Autres investissements sur autoroutes en service

- A11 - Échangeur de Pellouailles-les-Vignes : des bretelles complémentaires de cet échangeur, demandées par les collectivités locales, ont été réalisées et mises en service fin juin 2012.

Chez Escota, les investissements ont porté notamment sur :

- les travaux de mise aux nouvelles normes de sécurité des tunnels sur l'A8 pour le contournement de Nice jusqu'à La Turbie et entre La Turbie et la frontière italienne ;
- les travaux d'élargissement de l'A50 à 2x3 voies de la section La Ciotat/Bandol.

Financements

Au cours de l'année 2012, ASF a réalisé des émissions obligataires et assimilées dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note) pour un montant nominal de 170 millions d'euros sous la forme de trois placements privés :

- 50 millions d'euros le 25 juin 2012 pour une durée de 11 ans ;
- 50 millions d'euros le 2 juillet 2012 pour une durée de 12 ans ;
- 70 millions d'euros le 18 décembre 2012 pour une durée de 10 ans et un mois.

ASF a refinancé, le 20 juillet 2012, sa ligne de crédit revolver syndiquée de 2 milliards d'euros arrivant à échéance en décembre 2013 pour un montant ramené à 1,785 milliard d'euros et une maturité de 5 ans.

ASF a signé avec VINCI, le 31 juillet 2012, le renouvellement de sa ligne de crédit revolver interne pour un montant porté à 2 milliards d'euros et une maturité portée à 5 ans.

Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note E.19. "Transactions avec les parties liées" du rapport financier annuel consolidé 2012.

Facteurs de risques

Les principaux risques liés à l'exploitation auxquels le Groupe ASF pourrait être confronté tiennent en particulier au trafic et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, la quasi-totalité des revenus étant constituée par les recettes de péage. Le trafic peut également être affecté par le niveau de prix des carburants.

Les principaux risques financiers sont détaillés dans la note C.16. "Informations relatives à la gestion des risques financiers" du rapport financier annuel consolidé 2012.

1. Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	Année 2012	Année 2011	% évolution
Chiffre d'affaires péages	3 120,0	3 103,1	0,5 %
Redevances des installations commerciales	44,0	43,6	0,9 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	27,6	23,5	17,4 %
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux	3 191,6	3 170,2	0,7 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	647,5	845,5	- 23,4 %
Chiffre d'affaires	3 839,1	4 015,7	- 4,4 %

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ASF pour les années 2012 et 2011 se ventile comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Année 2012	Année 2011	% évolution
Chiffre d'affaires péages	3 120,0	3 103,1	0,5 %
dont ASF	2 464,5	2 455,4	0,4 %
dont Escota	655,5	647,7	1,2 %
Redevances des installations commerciales	44,0	43,6	0,9 %
dont ASF	36,6	36,5	0,3 %
dont Escota	7,4	7,1	4,2 %
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	27,6	23,5	17,4 %
dont ASF	12,0	10,6	13,2 %
dont Escota	3,7	3,3	12,1 %
dont RTFM	2,1	1,9	10,5 %
dont Truck Etape	0,2	0,3	- 33,3 %
dont Openly	2,8	2,4	16,7 %
dont Jamaican Infrastructure Operator	6,8	5,0	36,0 %
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux	3 191,6	3 170,2	0,7 %
dont ASF	2 513,1	2 502,5	0,4 %
dont Escota	666,6	658,1	1,3 %
dont RTFM	2,1	1,9	10,5 %
dont Truck Etape	0,2	0,3	- 33,3 %
dont Openly	2,8	2,4	16,7 %
dont Jamaican Infrastructure Operator	6,8	5,0	36,0 %
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	647,5	845,5	- 23,4 %
dont ASF	491,0	673,9	- 27,1 %
dont Escota	156,5	171,6	- 8,8 %
Chiffre d'affaires	3 839,1	4 015,7	- 4,4 %
dont ASF	3 004,1	3 176,4	- 5,4 %
dont Escota	823,1	829,7	- 0,8 %
dont RTFM	2,1	1,9	10,5 %
dont Truck Etape	0,2	0,3	- 33,3 %
dont Openly	2,8	2,4	16,7 %
dont Jamaican Infrastructure Operator	6,8	5,0	36,0 %

L'analyse comparative des chiffres d'affaires (hors chiffre d'affaires construction) pour les sociétés ASF et Escota se présente ainsi :

Produits (en millions d'euros)	Année 2012			Année 2011			Évolution 2012 vs 2011	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	Valeur	%
Recettes de péage	2 464,5	655,5	3 120,0	2 455,4	647,7	3 103,1	16,9	0,5 %
Installations Commerciales	36,6	7,4	44,0	36,5	7,1	43,6	0,4	0,9 %
Fibres et pylônes	12,0	3,7	15,7	10,6	3,3	13,9	1,8	12,9 %
Total Chiffre d'affaires	2 513,1	666,6	3 179,7	2 502,5	658,1	3 160,6	19,1	0,6 %

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2012 (hors chiffre d'affaires construction) des seules sociétés ASF et Escota s'établit à 3 179,7 millions d'euros, soit une progression de 0,6 % par rapport à l'année précédente (3 160,6 millions d'euros en 2011).

1.1. Recettes de péage

Les recettes de péage enregistrent une progression de 0,5 % ; elles se sont élevées à 3 120,0 millions d'euros en 2012 (3 103,1 millions d'euros en 2011).

Cette évolution est due à la combinaison des deux principaux facteurs suivants :

- effet trafic réseau stable : - 1,5 % ;
- effet tarif et remises : + 2,0 %.

Les recettes de péage se ventilent ainsi par nature de moyens de paiement :

Produits (en millions d'euros)	Année 2012			Année 2011			Évolution	
	ASF	Escota	ASF + Escota	ASF	Escota	ASF + Escota	2012 vs 2011	%
Paiements immédiats	255,0	101,9	356,9	293,2	111,5	404,7	(47,8)	- 11,8 %
Abonnés	20,7	111,9	132,6	26,2	110,9	137,1	(4,5)	- 3,3 %
Télépéage	1 118,1	213,2	1 331,3	1 061,5	192,0	1 253,5	77,8	6,2 %
Cartes Bancaires	894,0	191,1	1 085,1	890,3	192,6	1 082,9	2,2	0,2 %
Cartes Accréditives	175,7	37,0	212,7	183,4	40,3	223,7	(11,0)	- 4,9 %
Refacturations	1,0	0,4	1,4	0,8	0,4	1,2	0,2	16,7 %
Recettes de Péages	2 464,5	655,5	3 120,0	2 455,4	647,7	3 103,1	16,9	0,5 %

1.2. Produits des installations commerciales

Le chiffre d'affaires des installations commerciales de 44,0 millions d'euros en 2012 est en hausse de 0,9 % par rapport à 2011 (43,6 millions d'euros).

1.3. Produits des locations de fibres et de pylônes

Les produits de l'activité de location de fibres optiques et de pylônes de 15,7 millions d'euros en 2012 sont en hausse de 12,9 % par rapport à 2011 (13,9 millions d'euros).

2. Résultats

2.1. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 1 642,4 millions d'euros en 2012, soit une diminution de 0,4 % (6,6 millions d'euros) par rapport à l'année précédente (1 649,0 millions d'euros en 2011).

Cette baisse constatée résulte principalement de la hausse de la charge d'amortissements de 27,2 millions d'euros venue compenser la progression du chiffre d'affaires de l'activité de 21,4 millions d'euros.

Les charges opérationnelles, en baisse de 7,0 % s'élèvent à 2 214,0 millions d'euros en 2012 (2 380,1 millions d'euros en 2011). Elles intègrent notamment les charges de construction engagées pour la réalisation des ouvrages concédés qui ont diminué de 23,4 % passant de 845,5 millions d'euros en 2011 à 647,5 millions d'euros en 2012.

Hors ces charges de construction, les charges opérationnelles s'établissent à 1 566,5 millions d'euros en 2012, en augmentation de 2,1 % (1 534,6 millions d'euros en 2011).

Parmi les éléments contribuant à cette variation, on peut noter :

- une baisse de 2,8 % des **"achats consommés"** : 28,1 millions d'euros en 2012 (28,9 millions d'euros en 2011). Cette baisse de 0,8 million d'euros correspond aux charges relatives à la période hivernale particulièrement favorable sur l'ensemble de l'année 2012 comparativement à l'année 2011.
- une baisse de 19,8 % des **"charges externes"** (services extérieurs, personnel intérimaire, sous-traitance et charges de construction) qui passent de 1 047,0 millions d'euros en 2011 à 839,7 millions d'euros en 2012, en diminution de 207,3 millions d'euros. Cette diminution intègre notamment celle des charges de construction engagées pour la réalisation des ouvrages concédés qui ont diminué de 23,4 % passant de 845,5 millions d'euros en 2011 à 647,5 millions d'euros en 2012.
Hors ces charges de construction, les charges externes sont en baisse de 4,6 %, soit 9,3 millions d'euros. Elles passent de 201,5 millions d'euros en 2011 à 192,2 millions d'euros en 2012.
- une baisse de 0,5 % des **"impôts et taxes"** : 418,5 millions d'euros en 2012 (420,7 millions d'euros en 2011).
- une hausse de 2,9 % des **"charges de personnel"** : 361,6 millions d'euros en 2012 (351,4 millions d'euros en 2011).
- une augmentation de 4,9 % des **"amortissements"** : 580,3 millions d'euros en 2012 (553,1 millions d'euros en 2011). L'essentiel est constitué des amortissements de caducité nets de reprises de subventions : 476,8 millions d'euros en 2012 (452,5 millions d'euros en 2011) en relation notamment avec les investissements réalisés et mis en service depuis décembre 2011.
La charge d'amortissement des immobilisations d'exploitation et incorporelles passe de 100,6 millions d'euros en 2011 à 103,5 millions d'euros en 2012.
- une augmentation des **"dotations nettes aux provisions"** qui génèrent un produit de 12,7 millions d'euros en 2012 (produit de 18 millions d'euros en 2011).
- une diminution des charges relatives aux **"paiements en actions"** : 3,9 millions d'euros en 2012 (4,7 millions d'euros en 2011).
- une diminution de la quote-part des **"résultats des sociétés mises en équivalence"** qui est passée d'un produit de 5,6 millions d'euros en 2011 à un produit de 2,2 millions d'euros en 2012 (voir note C.9.2. "Informations financières sur les sociétés mises en équivalence").

2.2. Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net, en baisse de 4,6 %, s'élève à 447,2 millions d'euros en 2012 (468,9 millions d'euros en 2011) (voir note B.3. "Charges et produits financiers").

Les autres produits et charges financiers font ressortir un produit net de 43,0 millions d'euros en 2012 (produit net de 53,6 millions d'euros en 2011) (voir note B.3. "Charges et produits financiers").

2.3. Charge d'impôts

La charge d'impôts, correspondant à l'impôt sur les sociétés et les impôts différés s'élève à 449,3 millions d'euros en 2012 (443,5 millions d'euros en 2011), en hausse de 1,3 % (voir note B.4. "Impôts sur les bénéfices").

2.4. Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'élève à 787,5 millions d'euros en 2012, en baisse de 0,2 % (788,8 millions d'euros en 2011).

Le résultat net part du Groupe par action est de 3,409 euros par action en 2012 (3,415 euros par action en 2011).

La part des intérêts minoritaires reste stable à 1,4 million d'euros en 2012 comme en 2011.

3. Bilan

Le total des actifs non courants inscrits au bilan est de 13 299,6 millions d'euros en valeur nette soit une augmentation de 546,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011 (12 752,8 millions d'euros).

Cette augmentation est principalement liée à la progression en 2012 de la valeur brute des immobilisations de construction et d'exploitation acquises (937,6 millions d'euros) supérieure à celle des amortissements (580,3 millions d'euros).

Elle tient compte également de l'augmentation de la juste valeur des produits dérivés actifs de 188,5 millions d'euros, des participations dans les sociétés mises en équivalence de 2,1 millions d'euros et des autres actifs financiers non courants de 1,0 million d'euros.

Le total de l'actif courant, soit 654,0 millions d'euros au 31 décembre 2012 est en augmentation de 93,1 millions d'euros (560,9 millions d'euros au 31 décembre 2011) du fait de la hausse des disponibilités de trésorerie de 66,9 millions d'euros, des clients de 17,2 millions d'euros, des autres actifs courants d'exploitation de 4,6 millions d'euros, des autres actifs courants hors exploitation de 0,4 million d'euros, des actifs d'impôt exigible de 0,1 million d'euros et de la juste valeur des produits dérivés actifs courants de 4,6 millions d'euros. Cette hausse est partiellement compensée par la baisse des stocks et travaux en cours de 0,7 million d'euros.

Les capitaux propres augmentent de 561,6 millions d'euros et s'élèvent au 31 décembre 2012 à 663,8 millions d'euros (102,2 millions d'euros au 31 décembre 2011). Cette augmentation résulte essentiellement du résultat positif de l'exercice – part du Groupe – de 787,5 millions d'euros, des dividendes et acomptes sur dividendes distribués pour un montant de 187,1 millions d'euros et de la variation positive des intérêts minoritaires de 1,1 million d'euros, d'une part, et de l'impact négatif de la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie sur les réserves de 37,4 millions d'euros, des paiements en action de 2,2 millions d'euros et des autres variations de 0,3 million d'euros, d'autre part.

Le total des passifs non courants au 31 décembre 2012 s'élève à 10 580,8 millions d'euros (10 263,1 millions d'euros au 31 décembre 2011), soit une augmentation de 317,7 millions d'euros due pour l'essentiel à l'augmentation des emprunts obligataires de 336,5 millions d'euros (dont 183,6 millions d'euros d'incidence des couvertures de juste valeur), de la juste valeur des produits dérivés passifs non courants de 91,6 millions d'euros et des autres passifs non courants de 1,3 million d'euros d'une part, et à la diminution des autres emprunts et dettes financières de 83,9 millions d'euros, des impôts différés passifs non courants de 26,0 millions d'euros et des provisions non courantes de 1,8 million d'euros, d'autre part.

Le total des passifs courants s'établit à 2 709,0 millions d'euros au 31 décembre 2012 en baisse de 239,4 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2011 (2 948,4 millions d'euros). Cette baisse est due principalement à la diminution de la part à court terme des emprunts de 230,0 millions d'euros, des autres passifs courants hors exploitation de 21,9 millions d'euros et des passifs d'impôt exigible de 19,8 millions d'euros, d'une part, compensée par la hausse des autres passifs courants d'exploitation de 20,7 millions d'euros, des provisions courantes de 11,4 millions d'euros et de la trésorerie passive de 0,2 million d'euros, d'autre part.

Après prise en compte de ces différents éléments, **l'endettement financier net du Groupe** s'élève à 11 128,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 (11 273,7 millions d'euros au 31 décembre 2011), en diminution de 145,6 millions d'euros.

4. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe fait apparaître une **trésorerie nette de clôture** de 135,3 millions d'euros en augmentation de 66,7 millions d'euros par rapport à la trésorerie d'ouverture (68,6 millions d'euros).

Cette variation s'analyse comme suit :

- une légère progression (+ 1,0 %) de sa **capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôts** (CAFICE) à 2 206,7 millions d'euros en 2012 (2 185,4 millions d'euros en 2011). Le taux de CAFICE/Chiffre d'affaires passe de 68,9 % en 2011 à 69,1 % en 2012;
- **les flux de trésorerie générés par l'activité** s'élèvent à 1 289,7 millions d'euros en 2012, en hausse de 5,4 % par rapport à ceux de l'année 2011 (1 223,7 millions d'euros);
- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements** représentent 885,5 millions d'euros en 2012 soit près de 3,0 % de plus par rapport à ceux de l'année 2011 (859,7 millions d'euros);
- **les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement** sont négatifs de 337,5 millions d'euros en 2012 à comparer à des flux négatifs de 349,2 millions d'euros en 2011. Ils intègrent pour l'essentiel les dividendes payés aux actionnaires d'ASF (187,1 millions d'euros), les encaissements liés à de nouveaux emprunts long terme pour 1 320,5 millions d'euros (dont 170,5 millions d'euros d'emprunts obligataires et 1 150,0 millions d'euros de tirage sur la ligne de crédit VINCI), les remboursements d'emprunts à long terme pour un total de 426,9 millions d'euros et la variation négative des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières de 1 043,8 millions d'euros (dont 1 030,0 millions d'euros de tirage 2011 sur la ligne de crédit VINCI, reclassée en emprunts long terme suite à l'allongement de la maturité de la ligne).

5. Comptes sociaux

5.1. Chiffre d'affaires

Au niveau des comptes sociaux d'ASF, le chiffre d'affaires s'établit en 2012 à 2 513,1 millions d'euros, soit une progression de 0,4 % par rapport à l'année précédente (2 502,5 millions d'euros en 2011).

5.2. Résultat net

Le résultat net de l'année 2012 s'établit à 639,7 millions d'euros, en baisse de 30,0 % par rapport à l'année précédente (914,0 millions d'euros en 2011).

Il intègre notamment un montant de dividende et d'acompte sur dividende reçu de la filiale Escota de 30,5 millions d'euros en 2012 (331,7 millions d'euros en 2011).

Comptes consolidés

ÉTATS FINANCIERS	16
Compte de résultat consolidé de la période	16
État du résultat global consolidé de la période	17
Bilan consolidé actif	18
Bilan consolidé passif	19
Tableau des flux de trésorerie consolidés	20
Variation des capitaux propres consolidés	21
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	22
A. Principes comptables et méthodes d'évaluation	23
B. Notes relatives au compte de résultat	35
C. Notes relatives au bilan	41
D. Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession	72
E. Autres notes	73
F. Note sur les litiges	75
G. Événements postérieurs à la clôture	75

ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé de la période

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011
Chiffre d'affaires^(*)	B.1.	3 191,6	3 170,2
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires		647,5	845,5
Chiffre d'affaires total		3 839,1	4 015,7
Produits des activités annexes		19,0	12,5
Charges opérationnelles		(2 214,0)	(2 380,1)
Résultat opérationnel sur activité	B.2.	1 644,1	1 648,1
Paiements en actions (IFRS 2)	C.12.	(3,9)	(4,7)
Résultats des sociétés mises en équivalence		2,2	5,6
Résultat opérationnel	B.2.	1 642,4	1 649,0
Coût de l'endettement financier brut		(448,3)	(470,3)
Produits financiers des placements de trésorerie		1,1	1,4
Coût de l'endettement financier net	B.3.	(447,2)	(468,9)
Autres produits financiers	B.3.	70,6	62,7
Autres charges financières	B.3.	(27,6)	(9,1)
Impôts sur les bénéfices	B.4.	(449,3)	(443,5)
Résultat net		788,9	790,2
Résultat net - part des intérêts minoritaires		1,4	1,4
Résultat net - part du Groupe		787,5	788,8
Résultat net par action part du Groupe			
Résultat net par action <i>(en euros)</i>	B.5.	3,409	3,415
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>	B.5.	3,409	3,415

^(*) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

État du résultat global consolidé de la période

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2012			Exercice 2011		
		Part du Groupe	Part des minoritaires	Total	Part du Groupe	Part des minoritaires	Total
Résultat net		787,5	1,4	788,9	788,8	1,4	790,2
Instruments financiers: variations de juste valeur	B.3. - C.11.3.	(57,7)	0,0	(57,7)	(66,9)	0,0	(66,9)
dont:							
Actifs financiers disponibles à la vente				0,0	0,1		0,1
Couverture de flux de trésorerie ^(*)		(57,7)		(57,7)	(67,0)		(67,0)
Écarts de conversion		(0,3)	(0,1)	(0,4)	0,5		0,5
Impôts ^(**)	C.11.3.	20,3		20,3	23,5		23,5
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres		(37,7)	(0,1)	(37,8)	(42,9)	0,0	(42,9)
Résultat global		749,8	1,3	751,1	745,9	1,4	747,3

^(*) Les variations de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (couverture de taux) sont comptabilisées en capitaux propres pour la part efficace de la couverture. Les gains et pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

^(**) +20,3 millions d'euros d'effets d'impôts rattachés aux variations de juste valeur des instruments financiers de couverture de flux de trésorerie (part efficace) (+23,5 millions d'euros au 31 décembre 2011).

Bilan consolidé actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	C.6.	11 803,2	11 560,0
Autres immobilisations incorporelles	C.7.	49,2	41,4
Immobilisations corporelles	C.8.	879,6	775,4
Participations dans les sociétés mises en équivalence	C.9.	15,3	13,2
Autres actifs financiers non courants	C.10.	13,6	12,6
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	C.15.	538,7	350,2
Total actifs non courants		13 299,6	12 752,8
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	C.14.	8,7	9,4
Clients	C.14.	249,6	232,4
Autres actifs courants d'exploitation	C.14.	162,2	157,6
Autres actifs courants hors exploitation		11,9	11,5
Actifs d'impôts exigibles		0,2	0,1
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	C.15.	85,7	81,1
Actifs financiers de gestion de trésorerie	C.15.	0,2	0,2
Disponibilités et équivalents de trésorerie	C.15.	135,5	68,6
Total actifs courants		654,0	560,9
Total actifs		13 953,6	13 313,7

Bilan consolidé passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux propres			
Capital social		29,3	29,3
Primes liées au capital			
Réserves consolidées		19,9	(579,6)
Réserves de conversion		0,4	0,7
Résultat net - part du Groupe		787,5	788,8
Opérations enregistrées directement en capitaux propres	C.11.3.	(177,4)	(140,0)
Capitaux propres - part du Groupe		659,7	99,2
Intérêts minoritaires		4,1	3,0
Total capitaux propres		663,8	102,2
Passifs non courants			
Provisions non courantes	C.13.	83,0	84,8
Emprunts obligataires	C.15.	4 950,7	4 614,2
Autres emprunts et dettes financières	C.15.	5 218,6	5 302,5
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	C.15.	197,2	105,6
Autres passifs non courants		13,6	12,3
Impôts différés passifs	B.4.3.	117,7	143,7
Total passifs non courants		10 580,8	10 263,1
Passifs courants			
Provisions courantes	C.14.	363,1	351,7
Fournisseurs	C.14.	67,9	67,9
Autres passifs courants d'exploitation	C.14.	361,9	341,2
Autres passifs courants hors exploitation		374,2	396,1
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	C.15.	29,2	29,2
Passifs d'impôts exigibles		20,2	40,0
Dettes financières courantes	C.15.	1 492,3	1 722,3
Trésorerie passive	C.15.	0,2	
Total passifs courants		2 709,0	2 948,4
Total passifs et capitaux propres		13 953,6	13 313,7

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat net consolidé de la période (y compris les intérêts minoritaires)		788,9	790,2
Dotations nettes aux amortissements		580,3	553,1
Dotations (reprises) nettes aux provisions		(2,3)	1,7
Paiements en actions (IFRS2) et autres retraitements		16,4	(2,0)
Résultat sur cessions		(0,3)	(4,7)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession		(2,7)	(5,9)
Coûts d'emprunt immobilisés		(70,1)	(59,4)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé		447,2	468,9
Charges d'impôts (y compris impôts différés) comptabilisées		449,3	443,5
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts		2 206,7	2 185,4
Variations du BFR liées à l'activité et des provisions courantes	C.14.	(7,0)	(54,5)
Impôts payés		(476,3)	(446,0)
Intérêts financiers nets payés		(433,7)	(461,2)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	1 289,7	1 223,7
<i>Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles</i>		(23,1)	(19,4)
Investissements opérationnels nets		(23,1)	(19,4)
Cash flow opérationnel		1 266,6	1 204,3
<i>Investissements en immobilisations du domaine concédé (nets de subventions reçues)</i>		(862,7)	(841,2)
Investissements de développement des concessions		(862,7)	(841,2)
Cash-flow libre (après investissements)		403,9	363,1
<i>Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)</i>		(0,1)	
Investissements financiers nets		(0,1)	0,0
Autres		0,4	0,9
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(885,5)	(859,7)
Dividendes payés			
- aux actionnaires d'ASF	C.11.4.	(187,1)	(1 330,4)
- aux minoritaires des sociétés intégrées		(0,2)	(2,4)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts long terme	C.15.	1 320,5	639,8
Remboursements d'emprunts long terme	C.15.	(426,9)	(637,6)
Variation des actifs de gestion de trésorerie et autres dettes financières		(1 043,8)	981,4
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(337,5)	(349,2)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III	66,7	14,8
Trésorerie nette à l'ouverture	C.15.	68,6	53,8
Trésorerie nette à la clôture	C.15.	135,3	68,6
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie		1 043,8	(981,4)
(Émission) remboursement des emprunts		(893,6)	(2,2)
Autres variations		(71,3)	(74,7)
Variation de l'endettement net		145,6	(1 043,5)
Endettement net en début de période	C.15.	(11 273,7)	(10 230,2)
Endettement net en fin de période	C.15.	(11 128,1)	(11 273,7)

Variation des capitaux propres consolidés

	Capitaux propres part du Groupe							Minoritaires	Total
	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat net	Réserves de conversion	Opérations enregistrées directement en capitaux propres	Total part du Groupe		
<i>(en millions d'euros)</i>									
Capitaux propres 01/01/2011	29,3		21,2	733,7	0,2	(96,6)	687,8	4,0	691,8
Résultat net de la période				788,8			788,8	1,4	790,2
Produits et charges de la période comptabilisés directement en capitaux propres					0,5	(43,4)	(42,9)		(42,9)
Résultat global de la période				788,8	0,5	(43,4)	745,9	1,4	747,3
Affectation de résultat et dividendes distribués			(596,7)	(733,7)			(1 330,4)	(2,4)	(1 332,8)
Paiements en actions (IFRS2)			(4,1)				(4,1)		(4,1)
Capitaux propres 31/12/2011	29,3		(579,6)	788,8	0,7	(140,0)	99,2	3,0	102,2
Résultat net de la période				787,5			787,5	1,4	788,9
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres					(0,3)	(37,4)	(37,7)	(0,1)	(37,8)
Résultat global de la période				787,5	(0,3)	(37,4)	749,8	1,3	751,1
Affectation de résultat et dividendes distribués			601,7	(788,8)			(187,1)	(0,2)	(187,3)
Paiements en actions (IFRS2)			(2,2)				(2,2)		(2,2)
Capitaux propres 31/12/2012	29,3		19,9	787,5	0,4	(177,4)	659,7	4,1	663,8

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A.	Principes comptables et méthodes d'évaluation	23
A.1.	Principes généraux	23
A.2.	Méthodes de consolidation	24
A.3.	Règles et méthodes d'évaluation	25
B.	Notes relatives au compte de résultat	35
B.1.	Chiffre d'affaires	35
B.2.	Résultat opérationnel	36
B.3.	Charges et produits financiers	37
B.4.	Impôts sur les bénéfices	38
B.5.	Résultat par action	40
C.	Notes relatives au bilan	41
C.6.	Immobilisations incorporelles du domaine concédé	41
C.7.	Autres immobilisations incorporelles	42
C.8.	Immobilisations corporelles	43
C.9.	Participations dans les sociétés mises en équivalence	44
C.10.	Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants	45
C.11.	Variation des capitaux propres (hors paiements en actions)	46
C.12.	Paiements en actions	47
C.13.	Provisions non courantes	48
C.14.	Besoin en fonds de roulement et provisions courantes	54
C.15.	Informations relatives à l'endettement financier net	57
C.16.	Informations relatives à la gestion des risques financiers	63
C.17.	Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable	70
D.	Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession	72
D.18.	Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel	72
E.	Autres notes	73
E.19.	Transactions avec les parties liées	73
E.20.	Honoraires des Commissaires aux Comptes	74
F.	Note sur les litiges	75
G.	Événements postérieurs à la clôture	75
	Augmentation tarifaire au 1 ^{er} février 2013	75
	Affectation du résultat 2012	75
	Financements	75

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

A.1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les principes comptables retenus pour la préparation et la présentation des comptes consolidés du Groupe ASF au 31 décembre 2012 sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2012 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2011, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2012 (voir note A.1.1. "Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2012").

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 31 janvier 2013 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires le 20 mars 2013.

A.1.1. Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2012

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 sont sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe ASF au 31 décembre 2012. Elles concernent principalement :

- IFRS 7 amendée "Informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers";
- IAS 12 amendée "Recouvrement des actifs sous-jacents".

A.1.2. Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 décembre 2012

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations évoquées ci-dessous dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2012 :

Normes sur les méthodes de consolidation :

- IFRS 10 "États financiers consolidés";
- IFRS 11 "Partenariats";
- IFRS 12 "Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités";
- IAS 27 révisée "États financiers individuels";
- IAS 28 révisée "Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises".

Autres normes :

- IAS 1 amendée "Présentation des autres éléments du résultat global";
- IAS 19 amendée "Avantages du personnel";
- IFRS 7 amendée "Informations à fournir dans le cadre de compensations d'actifs et de passifs financiers";
- IFRS 13 "Évaluation à la juste valeur";
- IAS 32 amendée "Compensation d'actifs et de passifs financiers";
- IFRIC 20 "Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert".

Le Groupe ASF mène actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

A.2. Méthodes de consolidation

A.2.1. Périmètre de consolidation

Aucune acquisition ni aucune cession ne sont intervenues sur l'exercice 2012.

Les sociétés dont ASF détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Cela concerne les sociétés Escota, Radio Trafic FM (RTFM), Jamaican Infrastructure Operator (JIO), Truck Etape et Openly.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cela concerne les actions détenues dans les sociétés TransJamaican Highway et Axxès.

Les comptes consolidés ASF regroupent les états financiers des sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros, ainsi que ceux des entités de chiffre d'affaires inférieur lorsque leur impact est significatif sur les comptes du Groupe.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'a pas évolué en 2012 :

<i>(en nombre de sociétés)</i>	Exercice 2012			Exercice 2011		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
Intégration globale	6	5	1	6	5	1
Mise en équivalence	2	1	1	2	1	1
Total	8	6	2	8	6	2

A.2.2. Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actifs et de passifs, de produits et de charges entre entreprises intégrées, sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales contrôlées,
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

A.2.3. Conversion des états financiers des sociétés et des établissements étrangers

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

A.2.4. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de la période, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change à la date de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les instruments dérivés de change qualifiés en couverture d'investissement net dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

A.2.5. Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IAS 27 révisée, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat.

A.3. Règles et méthodes d'évaluation

A.3.1. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les conséquences de la crise économique et financière en Europe, notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

A.3.1.1. Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles portent, en particulier, sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable.

A.3.1.2. Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

A.3.1.3. Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note C.13.1. " Provisions pour engagements de retraite ". Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles. Toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

A.3.1.4. Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent principalement les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretiens servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de travaux (principalement les indices TP01 et TP09) et de taux d'actualisation pour actualiser ces provisions.

A.3.1.5. Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

La mesure de la juste valeur est déterminée à partir de trois modèles ou niveaux qui sont :

- **Niveau 1** : prix cotés sur un marché actif : lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la juste valeur. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi.
- **Niveau 2** : modèle interne avec des paramètres observables à partir de techniques de valorisation interne : ces techniques font appel aux méthodes de calculs mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...). Le calcul de la juste valeur de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors...) négociés sur les marchés est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.
Les valorisations d'instruments dérivés calculées en interne font l'objet chaque trimestre de contrôles de cohérence avec les valorisations transmises par les contreparties.
- **Niveau 3** : modèle interne avec paramètres non observables : ce modèle s'applique pour ASF uniquement pour les titres de participations non cotés, lesquels sont valorisés à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction, en l'absence d'un marché actif.

A.3.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 " Produits des activités ordinaires " et IAS 11 " Contrats de construction ". La méthode de comptabilisation des produits relatifs aux contrats de concession est détaillée dans la note A.3.4. " Contrats de concession " présentée ci-dessous. Il comprend :

- d'une part les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et de parcs de stationnement ;
- et d'autre part le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dérogé à l'avancement conformément à la norme IAS 11.

A.3.3. Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées dans le chiffre d'affaires.

A.3.4. Contrats de concession

Selon les dispositions de l'interprétation IFRIC 12 " Accords de concession de services ", le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement des nouvelles infrastructures qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;
- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération :

- **Soit de la part des usagers : modèle de l'actif incorporel.** Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple " pass through " ou " shadow toll "), le modèle de " l'actif incorporel " s'applique également.

Dans ce modèle, le droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) est comptabilisé au bilan de la société concessionnaire en " Immobilisations incorporelles du domaine concédé ". Ce droit correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce traitement s'applique aux sociétés ASF et Escota.

- **Soit de la part du concédant : modèle de la créance financière.** Le concessionnaire dispose d'un droit contractuel inconditionnel à recevoir des paiements de la part du concédant, indépendamment de la fréquentation de l'infrastructure par les usagers.

Dans ce modèle, les prestations du concessionnaire (conception, construction) donnent lieu à la constatation d'une créance financière à l'actif du bilan du concessionnaire portant intérêt. Au bilan, ces créances financières sont classées dans la catégorie des " prêts et créances " qui lors de leur comptabilisation initiale sont comptabilisées pour un montant correspondant à la juste valeur de l'infrastructure. Par la suite, les créances sont comptabilisées au coût amorti et recouvrées en fonction des loyers perçus du concédant. Le produit financier calculé sur la base du taux d'intérêt effectif, équivalent au taux de rentabilité interne du projet, est comptabilisé en produits opérationnels.

Ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du Groupe ASF.

Dans le cas de **modèles mixtes**, la rémunération provient à la fois des usagers et du concédant. La part de l'investissement faisant l'objet d'un droit inconditionnel à recevoir des paiements du concédant (subventions, loyers) est comptabilisée en créance financière à hauteur du montant garanti. Le solde non garanti, dépendant de l'utilisation de l'ouvrage, est comptabilisé en " Immobilisations incorporelles du domaine concédé ". Sur la base de l'analyse des contrats existants, ce modèle ne s'applique pas aux sociétés du Groupe ASF.

A.3.5. Paiements en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des plans d'épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions de performance sont définies par la norme IFRS 2 " Paiements fondés sur des actions ". L'attribution de " stock-options ", d'actions de performance et les offres de souscription aux plans d'épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à

des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués.

Les avantages au titre des stock-options, des attributions d'actions de performance et des plans d'épargne Groupe sont octroyés sur décision du Conseil d'administration de VINCI SA après approbation en Assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des sociétés du Groupe. En conséquence, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure la charge correspondante dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance des sociétés et de le présenter sur une ligne séparée, " Paiements en actions (IFRS 2)", du résultat opérationnel.

A.3.5.1. Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions VINCI

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. Pour certains de ces plans, l'acquisition définitive des options de souscription ou d'achat d'actions est subordonnée à la réalisation de conditions de performance (conditions de performance de marché ou critères financiers). La juste valeur des options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte Carlo, ce dernier intégrant, le cas échéant, l'impact de la condition de performance de marché. Le modèle Monte Carlo permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

A.3.5.2. Plan d'attribution d'actions de performance VINCI

Des actions de performance conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux cadres dirigeants du Groupe. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions peut être subordonnée à la réalisation de critères financiers, la juste valeur des actions VINCI a été estimée, à la date d'attribution, en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions de performance auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

A.3.5.3. Plans d'épargne Groupe VINCI

Dans le cadre des plans d'épargne Groupe, VINCI procède en France trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe VINCI avec un prix de souscription comportant une décote par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les vingt derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du Conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir du modèle d'évaluation Monte Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) des actions acquises pendant cinq ans.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

A.3.6. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient ou non qualifiés comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique " produits financiers des placements " qui comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur dans le compte de résultat.

A.3.7. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunt incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;

- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

A.3.8. Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes appliqués selon l'échéancier de retournement des différences temporelles. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les sociétés mises en équivalence donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

A.3.9. Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par la société, en particulier les options de souscription et d'achat d'actions, ainsi que les actions de performance.

A.3.10. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la date de début d'utilisation du droit d'exploitation (voir note A.3.4. "Contrats de concession").

Pour les sociétés concessionnaires nouvellement mises en service, la méthode utilisée est celle d'un amortissement progressif, linéaire ou dégressif, basé sur les prévisions de trafic figurant dans le business plan. Au cas particulier des sociétés d'autoroutes ASF et Escota, la méthode utilisée est la méthode linéaire.

A.3.11. Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

A.3.12. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

A.3.13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composant de l'immobilisation est amorti sur sa durée d'utilisation propre.

Les durées estimées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 30 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 10 ans
Matériels et outillages	de 4 à 15 ans
Matériels informatiques	de 3 à 5 ans
Matériels de transport et de manutention	de 2 à 10 ans
Agencements et installations	de 5 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

A.3.14. Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les immobilisations incorporelles et corporelles doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations en cours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Conformément à IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur seront indifféremment des critères externes (ex : évolution significative des données de marché..) ou des critères internes (ex : diminution significative du chiffre d'affaires..).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles d'être générés par un actif ou une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

A.3.15. Participations dans les sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe, consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée ou diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans une société mise en équivalence, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou de mise de fonds pour le compte de cette société. Il est précisé que la quote-part des situations nettes négatives des sociétés mises en équivalence correspondant aux variations à la baisse des justes valeurs des instruments financiers de couverture est présentée en provision pour risques financiers.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.14. "Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers". Les pertes de valeur résultant de ces tests de dépréciation sont comptabilisées en diminution de la valeur comptable des participations correspondantes.

Afin de présenter au mieux la performance opérationnelle du Groupe, le résultat des sociétés mises en équivalence est classé sur une ligne spécifique, entre le résultat opérationnel sur activité et le résultat opérationnel.

Ces participations regroupent les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable.

A.3.16. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés qualifiés comptablement de couverture dont la maturité est supérieure à un an (voir note A.3.24.2. "Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs").

A.3.16.1. Titres disponibles à la vente

La catégorie "titres disponibles à la vente" comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majoré des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible.

- Pour les titres cotés sur un marché actif, une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue une indication objective de dépréciation. Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :
 - la perte de valeur est prolongée lorsque le cours de bourse à la clôture est inférieur depuis plus de 18 mois au prix de revient du titre ;
 - la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours du jour de 30% par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.
- Pour les titres non cotés, les facteurs considérés sont la baisse de la quote-part des capitaux propres détenus et l'absence de perspectives de rentabilité.

A.3.16.2. Prêts et créances au coût amorti

La catégorie "prêts et créances au coût amorti" comprend principalement les créances rattachées à des participations, les avances en compte courant consenties à des sociétés mises en équivalence ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie et les autres prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêt si il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur, correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine), est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

A.3.17. Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes, des pièces détachées pour les différents matériels (péage, électrique, transport, engins) et de fournitures informatiques et de bureau. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

A.3.18. Clients et autres actifs courants d'exploitation

Les créances clients et autres actifs courants d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêt, les créances sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Une estimation du risque de non-recouvrement des créances est faite à chaque clôture et donne lieu à la comptabilisation d'une dépréciation en conséquence. Le risque de non recouvrement est apprécié au regard des retards de paiement et des garanties obtenues.

A.3.19. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs non qualifiés comptablement de couverture, la part à moins d'un an de la juste valeur des produits dérivés actifs qualifiés comptablement de couverture et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants (voir note A.3.24.2. "Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs").

A.3.20. Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (voir note A.3.21. "Disponibilités et équivalents de trésorerie"). Le Groupe retient la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

A.3.21. Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des cash-flows futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

A.3.22. Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite, et d'autre part, les autres provisions non courantes.

A.3.22.1. Provisions pour retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience (différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime sont rapportés au résultat, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les "autres passifs courants".

A.3.22.2. Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel évalués selon la norme IAS 19, et les provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en "autres passifs courants". La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en "provisions courantes".

A.3.23. Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel des dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01 et TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Ces provisions sont comptabilisées pour leurs montants actualisés. Le coût d'actualisation des provisions est comptabilisé en "Autres charges financières".

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous traitants, cotraitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

A.3.24. Emprunts obligataires et autres emprunts et dettes financières (courants et non courants)

A.3.24.1. Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "coût de l'endettement financier brut".

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument composé est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument composé et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans la rubrique "Dettes financières courantes".

A.3.24.2. Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux et de change principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux et de change utilisés par ASF sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'instrument de couverture ;
- "l'efficacité" de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique "Autres actifs financiers non courants" ou "Autres emprunts et dettes financières" (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en "Juste valeur des produits dérivés actifs courants" ou "Juste valeur des produits dérivés passifs courants".

Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur (voir note A.3.1.5. "Valorisation des instruments financiers à la juste valeur"). Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la "part inefficace" de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées en capitaux propres pour la "part efficace" de la couverture et en résultat de la période pour la "part inefficace". Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue dans le cas où elle devient "inefficace", les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie "efficace" des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique "écarts de conversion", la partie des variations de valeur considérée comme "non efficace" étant enregistrée en résultat. La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en "écarts de conversion" est reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

A.3.24.3. Engagement de rachat accordé à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont portés en dettes financières pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

A.3.25. Fournisseurs

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont des passifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les dettes fournisseurs sont évaluées au coût amorti.

A.3.26. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés, selon leur nature dans les notes annexes correspondantes.

A.3.27. Information sectorielle

Le Groupe est géré en un seul secteur d'activité, l'activité de perception du péage à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, de locations de mise à disposition de fibres optiques, de stations de télécommunications, d'emplacements de parking poids lourds).

B. Notes relatives au compte de résultat

B.1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
Chiffre d'affaires péages	3 120,0	3 103,1
Redevances des installations commerciales	44,0	43,6
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	27,6	23,5
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux	3 191,6	3 170,2
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	647,5	845,5
Chiffre d'affaires	3 839,1	4 015,7

La ventilation du Chiffre d'affaires en France et à l'Étranger et par société du Groupe est la suivante :

Exercice 2012

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires réalisé en France						À l'Étranger	Chiffre d'affaires Exercice 2012
	ASF	Escota	RTFM	Truck Etape	Openly	Total	Jamaican Infrastructure Operator	
Chiffre d'affaires péages	2 464,5	655,5				3 120,0		3 120,0
Redevances des installations commerciales	36,6	7,4				44,0		44,0
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	12,0	3,7	2,1	0,2	2,8	20,8	6,8	27,6
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux	2 513,1	666,6	2,1	0,2	2,8	3 184,8	6,8	3 191,6
Part dans le Chiffre d'affaires réalisé en France	78,9%	20,9%	0,1%	0,0%	0,1%	100,0%		
Part dans le Chiffre d'affaires Total	78,7%	20,9%	0,1%	0,0%	0,1%	99,8%	0,2%	100,0%
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	491,0	156,5				647,5		647,5
Chiffre d'affaires	3 004,1	823,1	2,1	0,2	2,8	3 832,3	6,8	3 839,1

Exercice 2011

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires réalisé en France						À l'Étranger	Chiffre d'affaires Exercice 2011
	ASF	Escota	RTFM	Truck Etape	Openly	Total	Jamaican Infrastructure Operator	
Chiffre d'affaires péages	2 455,4	647,7				3 103,1		3 103,1
Redevances des installations commerciales	36,5	7,1				43,6		43,6
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	10,6	3,3	1,9	0,3	2,4	18,5	5,0	23,5
Chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires travaux	2 502,5	658,1	1,9	0,3	2,4	3 165,2	5,0	3 170,2
Part dans le Chiffre d'affaires réalisé en France	79,1%	20,8%	0,1%	0,0%	0,1%	100,0%		
Part dans le Chiffre d'affaires Total	78,9%	20,8%	0,1%	0,0%	0,1%	99,8%	0,2%	100,0%
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	673,9	171,6				845,5		845,5
Chiffre d'affaires	3 176,4	829,7	1,9	0,3	2,4	4 010,7	5,0	4 015,7

B.2. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
Chiffre d'affaires^(*)	3 191,6	3 170,2
Chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires	647,5	845,5
Chiffre d'affaires total	3 839,1	4 015,7
Produits des activités annexes	19,0	12,5
Achats consommés	(28,1)	(28,9)
Services extérieurs	(173,2)	(184,1)
Personnel intérimaire	(5,2)	(5,2)
Sous-traitance et charges de construction	(661,3)	(857,7)
Impôts et taxes	(418,5)	(420,7)
Charges de personnel	(361,6)	(351,4)
Autres produits et charges opérationnels	1,5	3,0
Amortissements	(580,3)	(553,1)
Dotations nettes aux provisions	12,7	18,0
Charges opérationnelles	(2 214,0)	(2 380,1)
Résultat opérationnel sur activité	1 644,1	1 648,1
% du chiffre d'affaires ^(*)	51,5 %	52,0 %
Paiements en actions (IFRS 2)	(3,9)	(4,7)
Résultats des sociétés mises en équivalence	2,2	5,6
Résultat opérationnel	1 642,4	1 649,0
% du chiffre d'affaires ^(*)	51,5 %	52,0 %

^(*) Hors chiffre d'affaires travaux des sociétés concessionnaires.

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant prise en compte des charges associées aux paiements en actions (IFRS 2) et de la quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence.

B.2.1. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
Subventions d'exploitation et indemnités d'assurance reçues	1,2	1,1
Plus ou moins values nettes de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0,3	1,9
Autres produits et charges opérationnels	1,5	3,0

B.2.2. Amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	476,8	452,5
Autres immobilisations incorporelles	11,5	9,5
Immobilisations corporelles	92,0	91,1
Amortissements	580,3	553,1

B.3. Charges et produits financiers

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable est la suivante :

Exercice 2012

<i>(en millions d'euros)</i>	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	(486,3)		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	1,1		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	38,1 ^(*)		(57,7)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	(0,1)		
Prêts et créances			
Actifs disponibles à la vente		0,5	
Coût d'actualisation		(27,6)	
Coûts d'emprunts immobilisés		70,1	
Total résultat financier	(447,2)	43,0	(57,7)

^(*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau "résultat des instruments dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture)" ci-dessous.

Exercice 2011

<i>(en millions d'euros)</i>	Coût de l'endettement financier net	Autres charges et produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis	(492,9)		
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	1,4		
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	28,2 ^(*)		(67,0)
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	(5,6)		
Prêts et créances			
Actifs disponibles à la vente		3,3	0,1
Coût d'actualisation		(9,1)	
Coûts d'emprunts immobilisés		59,4	
Total résultat financier	(468,9)	53,6	(66,9)

^(*) Le détail du résultat des dérivés qualifiés de couverture est présenté dans le tableau "résultat des instruments dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture)" ci-dessous.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 447,2 millions d'euros en 2012, en baisse de 4,6 % (468,9 millions d'euros en 2011).

Cette diminution nette de 21,7 millions d'euros de l'endettement financier net par rapport à l'année 2011 s'explique principalement par :

- la baisse des taux courts sur le coût des dettes à taux variables et à taux variables capés ;
- les taux des nouvelles émissions obligataires effectuées en 2011 et 2012, globalement inférieurs au taux moyen des dettes remboursées sur la période.

Les autres charges et produits financiers font ressortir un produit net de 43,0 millions d'euros en 2012 (produit net de 53,6 millions d'euros en 2011). Ils intègrent notamment :

- les coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages du domaine concédé en cours de construction pour 70,1 millions d'euros en 2012 (59,4 millions d'euros en 2011);
- les coûts d'actualisation des provisions et des dettes et créances à plus d'un an pour 27,6 millions d'euros en 2012 (9,1 millions d'euros en 2011) proviennent principalement des provisions pour retraites à hauteur de 4,5 millions d'euros en 2012 (4,9 millions d'euros en 2011), des provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés à hauteur de 22,3 millions d'euros en 2012 (6,0 millions d'euros en 2011) et des autres provisions, créances et dettes à hauteur de 0,8 million d'euros de charges en 2012 (1,8 million d'euros de produits en 2011).

En 2011, il avait été enregistré un profit de dilution lié à l'augmentation de capital de la société TJH de 2,9 millions d'euros.

Le résultat des instruments dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analyse de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Intérêts nets des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	73,3	52,8
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	186,3	192,8
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(183,6)	(193,5)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	(37,9)	(23,2)
<i>dont variations de juste valeur des dérivés de couverture de flux de trésorerie</i>	<i>(19,6)</i>	<i>(14,1)</i>
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie		(0,7)
Résultat des instruments dérivés affecté à la dette nette financière	38,1	28,2

L'analyse des instruments dérivés est donnée en note C.16. " Informations relatives à la gestion des risques financiers ".

B.4. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts s'élève à 449,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 (443,5 millions d'euros en 2011).

B.4.1. Analyse de la charge nette d'impôts

Le montant des impôts sur les bénéfices s'analyse de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Exercice 2012	Exercice 2011
Impôts courants	(451,1)	(435,0)
Impôts différés	1,8	(8,5)
Impôts sur les bénéfices	(449,3)	(443,5)

La charge d'impôts courants (hors provisions et reprises de provisions fiscales) comptabilisée pour l'exercice 2012 est de 456,4 millions d'euros (434,5 millions d'euros en 2011), dont 354,2 millions d'euros pour ASF (329,2 millions d'euros en 2011) et 101,8 millions d'euros pour Escota (105,1 millions d'euros en 2011).

B.4.2. Taux d'impôt effectif

Le taux effectif d'impôt ressort à 36,4 % sur l'exercice 2012 contre 36,1 % sur l'exercice 2011.

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Exercice 2012	Exercice 2011
Résultat avant impôts et résultats des sociétés mises en équivalence	1 236,0	1 228,1
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	36,10 %	36,10 %
Impôt théorique attendu	(446,2)	(443,3)
Différences permanentes et divers écarts	(3,1)	(0,2)
Impôt effectivement constaté	(449,3)	(443,5)
Taux d'impôt effectif (hors part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence)	36,35 %	36,11 %
Taux d'impôt effectif hors incidence des paiements en actions et des résultats des sociétés mises en équivalence	36,24 %	35,98 %

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent notamment les effets associés à la non déductibilité de certains éléments de la charge relative aux paiements en actions pour 3,9 millions d'euros en 2012 (2,7 millions d'euros en 2011).

B.4.3. Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2012	Variations			31/12/2011
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables et crédits d'impôts					
Engagements de retraite et assimilés	19,1	(0,5)			19,6
Provisions pour congés à payer	11,3	(0,4)			11,7
Autres provisions	9,5	0,5			9,0
Participation aux résultats	10,7	0,1			10,6
Mise à la juste valeur des instruments financiers	98,4	(2,8)	20,3		80,9
Autres	1,9	(5,9)			7,8
Total	150,9	(9,0)	20,3	0,0	139,6
Impôts différés passifs					
Immobilisations incorporelles du domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	217,5	(10,2)			227,7
Immobilisations corporelles du domaine concédé	21,4	1,1			20,3
Charges sur fouilles archéologiques déduites fiscalement	5,0	0,3			4,7
Amortissements dérogatoires	7,5	0,1			7,4
Provisions pour gros entretiens (actualisation)	9,6	(5,5)			15,1
Mise à la juste valeur des actifs disponibles à la vente	0,3				0,3
Autres	7,3	(0,5)			7,8
Total	268,6	(14,7)	0,0	0,0	283,3
Solde net des impôts différés actifs et passifs	(117,7)				(143,7)
Impôts différés nets	(117,7)	5,7	20,3	0,0	(143,7)

B.5. Résultat par action

Le nombre d'actions de la société est resté fixé à 230 978 001 depuis 2002. La société n'a pas acheté ses propres actions. Enfin, la société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions pondéré à prendre en considération pour le calcul en 2012 et en 2011 du résultat par action tant de base que dilué est de 230 978 001. Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

C. Notes relatives au bilan

C.6. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	Coûts des infrastructures	Avances et Encours	Subventions d'investissements	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2011	16 584,2	1 398,7	(311,1)	17 671,8
Acquisitions de l'exercice	70,0	835,0	(13,3)	891,7
Sorties de l'exercice	(1,2)			(1,2)
Autres mouvements	262,7	(263,5)		(0,8)
Au 31/12/2011	16 915,7	1 970,2	(324,4)	18 561,5
Acquisitions de l'exercice	143,0	574,6	(2,1)	715,5
Sorties de l'exercice	(1,8)			(1,8)
Autres mouvements	500,1	(494,9)		5,2
Au 31/12/2012	17 557,0	2 049,9	(326,5)	19 280,4
Amortissements				
Au 01/01/2011	6 654,1	0,0	(105,0)	6 549,1
Amortissements de l'exercice	460,6		(8,1)	452,5
Sorties de l'exercice	(0,1)			(0,1)
Autres mouvements				0,0
Au 31/12/2011	7 114,6	0,0	(113,1)	7 001,5
Amortissements de l'exercice	485,0		(8,2)	476,8
Sorties de l'exercice	(1,1)			(1,1)
Autres mouvements				0,0
Au 31/12/2012	7 598,5	0,0	(121,3)	7 477,2
Valeur nette				
Au 01/01/2011	9 930,1	1 398,7	(206,1)	11 122,7
Au 31/12/2011	9 801,1	1 970,2	(211,3)	11 560,0
Au 31/12/2012	9 958,5	2 049,9	(205,2)	11 803,2

Les investissements de l'exercice 2012 s'élèvent, hors frais financiers immobilisés, à 645,4 millions d'euros (832,3 millions d'euros pour 2011).

Les coûts d'emprunts incorporés en 2012 dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en service s'élèvent à 70,1 millions d'euros (59,4 millions d'euros pour 2011).

Les immobilisations incorporelles en cours du domaine concédé s'élèvent à 2 049,9 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont 1 476,9 millions d'euros pour ASF et 573,0 millions d'euros pour Escota) à comparer à 1 970,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 1 510,4 millions d'euros pour ASF et 459,8 millions d'euros pour Escota).

Les principales caractéristiques des contrats de concession relevant du modèle incorporel ainsi que les engagements rattachés sont décrits en note D. "Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession".

C.7. Autres immobilisations incorporelles

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Logiciels	Brevets, Licences et autres	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2011	126,4	18,5	144,9
Acquisitions de l'exercice	3,1	16,2	19,3
Sorties de l'exercice	(0,6)		(0,6)
Autres mouvements	6,7	(4,7)	2,0
Au 31/12/2011	135,6	30,0	165,6
Acquisitions de l'exercice	2,7	19,2	21,9
Sorties de l'exercice	(2,5)		(2,5)
Autres mouvements	11,1	(13,7)	(2,6)
Au 31/12/2012	146,9	35,5	182,4
Amortissements et pertes de valeur			
Au 01/01/2011	106,8	8,5	115,3
Amortissements de l'exercice	9,5		9,5
Sorties de l'exercice	(0,6)		(0,6)
Au 31/12/2011	115,7	8,5	124,2
Amortissements de l'exercice	11,4	0,1	11,5
Sorties de l'exercice	(2,5)		(2,5)
Au 31/12/2012	124,6	8,6	133,2
Valeur nette			
Au 01/01/2011	19,6	10,0	29,6
Au 31/12/2011	19,9	21,5	41,4
Au 31/12/2012	22,3	26,9	49,2

C.8. Immobilisations corporelles

Les variations au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Avances et encours sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Subventions d'investissements sur immobilisations corporelles liées aux contrats de concession	Autres immobilisations corporelles	Subventions d'investissements	Total
Valeur brute						
Au 01/01/2011	1911,2	133,5	(5,4)	7,1	0,0	2046,4
Acquisitions de l'exercice	39,2	93,0	(0,1)	0,5	(0,1)	132,5
Sorties de l'exercice	(37,9)			(0,1)		(38,0)
Autres mouvements	35,1	(36,2)				(1,1)
Au 31/12/2011	1947,6	190,3	(5,5)	7,5	(0,1)	2139,8
Acquisitions de l'exercice	45,0	155,3	(1,4)	1,3		200,2
Sorties de l'exercice	(62,5)			(0,3)		(62,8)
Écarts de conversion				(0,1)		(0,1)
Autres mouvements	51,2	(54,1)		0,1		(2,8)
Au 31/12/2012	1981,3	291,5	(6,9)	8,5	(0,1)	2274,3
Amortissements						
Au 01/01/2011	1309,5	0,0	(5,1)	6,2	0,0	1310,6
Amortissements de l'exercice	90,6		(0,1)	0,6		91,1
Sorties de l'exercice	(37,1)			(0,2)		(37,3)
Au 31/12/2011	1363,0	0,0	(5,2)	6,6	0,0	1364,4
Amortissements de l'exercice	92,1		(0,8)	0,7		92,0
Pertes de valeur				(0,3)		(0,3)
Sorties de l'exercice	(60,9)			(0,3)		(61,2)
Autres mouvements				(0,2)		(0,2)
Au 31/12/2012	1394,2	0,0	(6,0)	6,5	0,0	1394,7
Valeur nette						
Au 01/01/2011	601,7	133,5	(0,3)	0,9	0,0	735,8
Au 31/12/2011	584,6	190,3	(0,3)	0,9	(0,1)	775,4
Au 31/12/2012	587,1	291,5	(0,9)	2,0	(0,1)	879,6

C.9. Participations dans les sociétés mises en équivalence

C.9.1. Variation au cours de l'exercice

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Valeur des titres en début d'exercice	13,2	5,7
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	2,2	5,6
Dividendes distribués		
Variations de périmètre et écarts de conversion ^(*)	(0,1)	3,3
Reclassement en provisions pour risques des quotes-parts de mise en équivalence négatives		(1,4)
Valeur des titres en fin d'exercice	15,3	13,2

^(*) Suite à l'augmentation de capital de la société Transjamaican Highway en 2011.

C.9.2. Informations financières sur les sociétés mises en équivalence

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011 concernent les sociétés Transjamaican Highway et Axxès.

Les principales données financières au 31 décembre de chaque année relatives à ces sociétés sont les suivantes (données en quote-part du Groupe):

<i>(en millions d'euros)</i>	31 décembre 2012		31 décembre 2011	
	Transjamaican Highway	Axxès	Transjamaican Highway	Axxès
% de détention	12,6 %	35,5 %	12,6 %	35,5 %
Compte de résultat				
Chiffre d'affaires	3,5	316,4	3,2	298,6
Résultat opérationnel	1,8	1,3	5,2	1,8
Résultat net	1,3	1,0	4,9	1,3
Bilan				
Actifs non courants	33,1	3,0	28,0	1,3
Actifs courants	3,1	121,3	2,3	93,9
Capitaux propres	9,1	6,2	8,1	5,2
Passifs non courants	26,9	0,1	21,4	1,8
Passifs courants	0,2	118,0	0,8	88,2
Endettement financier net	(24,0)	28,1	(19,3)	23,6

C.10. Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Titres de participation évalués à la juste valeur	4,2	4,2
Titres de participation non cotés	0,7	0,6
Actifs disponibles à la vente bruts	4,9	4,8
Dépréciation		
Actifs disponibles à la vente nets	4,9	4,8
Prêts et créances au coût amorti	8,7	7,8
Total	13,6	12,6
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	538,7	350,2
Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants	552,3	362,8

Les actifs disponibles à la vente s'analysent comme suit au 31 décembre de chaque année:

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Tunnel Prado Carénage	4,2	4,2
Autres	0,7	0,6
Actifs disponibles à la vente	4,9	4,8

Les actifs disponibles à la vente s'élèvent à 4,9 millions d'euros au 31 décembre 2012 (4,8 millions d'euros au 31 décembre 2011). Ils comprennent des titres de participation cotés pour 4,2 millions d'euros et des titres de participation non cotés pour 0,7 million d'euros dans des filiales dont les données financières sont inférieures aux seuils de consolidation retenus par ASF.

Les prêts à long terme et autres créances concernent principalement la participation des sociétés à l'effort de construction. La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante:

(en millions d'euros)	31/12/2012	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances au coût amorti	8,7	1,8	6,9

(en millions d'euros)	31/12/2011	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances au coût amorti	7,8	1,7	6,1

L'endettement financier net inclut la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (voir note C.16. "Informations relatives à la gestion des risques financiers").

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants est classée en autres actifs financiers courants pour 1,6 million d'euros au 31 décembre 2012 (1,7 million d'euros au 31 décembre 2011).

C.11. Variation des capitaux propres (hors paiements en actions)

C.11.1. Actions

Le nombre d'actions de la société est resté fixé à 230 978 001 depuis 2002 (voir note B.5. "Résultat par action"). La société n'a pas acheté ses propres actions. Enfin, la société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

C.11.2. Réserves distribuables

Les réserves distribuables d'ASF SA ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Libres d'impôt sur les sociétés	0,3	1,1
Réserves distribuables(*)	0,3	1,1

(*) Avant imputation des acomptes sur dividendes versés au cours de l'exercice 2012 de 131,7 millions d'euros et de l'exercice 2011 de 859,3 millions d'euros.

Par ailleurs la réserve légale d'ASF SA s'élève à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011.

C.11.3. Opérations constatées directement en capitaux propres

Le tableau suivant détaille par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments après impôts :

(en millions d'euros)		31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers disponibles à la vente			
Réserve à l'ouverture		0,9	0,8
Variations de juste valeur de l'exercice			0,1
Réserve brute avant effet d'impôts à la clôture	I	0,9	0,9
Couverture de flux de trésorerie			
Réserve à l'ouverture		(215,1)	(148,1)
Variations de juste valeur de l'exercice		(77,3)	(81,1)
Éléments de juste valeur constatés en résultat		19,6	14,1
Réserve brute avant effet d'impôts à la clôture	II	(272,8)	(215,1)
Réserve brute totale avant effet d'impôts à la clôture	I + II	(271,9)	(214,2)
Effet impôts associés		94,5	74,2
Réserve nette d'impôts		(177,4)	(140,0)

Les variations de juste valeur relatives aux opérations de couverture de flux de trésorerie inscrites en capitaux propres concernent principalement la couverture d'émissions d'emprunts futurs (mise en place de swap de taux d'intérêts à départ décalé). Ces opérations sont décrites en note C.16.1.3. "Description des opérations de couverture de flux de trésorerie".

C.11.4. Dividendes

ASF a procédé au versement en avril 2012 d'un dividende de 55,4 millions d'euros correspondant à la majeure partie des réserves et du résultat distribuables au 31 décembre 2011.

Le Conseil d'administration réuni le 27 juillet 2012 pour arrêter les états financiers résumés semestriels consolidés au 30 juin 2012, a décidé de verser un acompte sur le dividende 2012 de 0,57 euro par action, soit 131,7 millions d'euros.

Les dividendes versés au titre des exercices 2012 et 2011 s'analysent de la façon suivante:

		2012	2011
Acompte sur dividende			
Montant (en millions d'euros)	I	131,7	859,3
Par action en euros		0,57	3,72
Solde du dividende distribué			
Montant (en millions d'euros)	II		55,4
Par action en euros			0,24
Dividende net global attribué à chaque action			
Montant (en millions d'euros)	I + II	131,7	914,7
Par action en euros		0,57	3,96

Le montant du dividende distribué au titre de l'exercice 2012 sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 20 mars 2013 (voir note G. "Affectation du résultat 2012").

C.11.5. Intérêts minoritaires

Aucune acquisition d'intérêts minoritaires n'a eu lieu au cours de l'exercice 2012.

Au 31 décembre 2012, les intérêts minoritaires d'Escota (0,71 % du capital) s'élèvent à 3,6 millions d'euros (2,6 millions d'euros au 31 décembre 2011) et ceux de la Jamaican Infrastructure Operator (49,0 %) à 0,5 million d'euros (0,4 million d'euros au 31 décembre 2011).

C.12. Paiements en actions

Avantages en actions consentis par VINCI aux salariés du Groupe ASF

Depuis l'acquisition du Groupe ASF par VINCI au mois de mars 2006, les salariés d'ASF et d'Escota bénéficient régulièrement de plans d'options d'achat, de plans d'options de souscription, de plans d'actions de performance et du plan d'épargne Groupe octroyés par la société mère VINCI.

La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2012 au titre des paiements en actions s'est élevée à 3,9 millions d'euros dont 1,5 million d'euros au titre du plan d'épargne Groupe, à comparer à 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 dont 1,5 million d'euros au titre du plan d'épargne Groupe.

Concernant le plan d'épargne Groupe, le Conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'Assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, à un prix de souscription comportant une décote maximale de 10 % par rapport à une moyenne sur 20 jours du cours de bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement versé par leur entreprise plafonné. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois,
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

C.13. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Provisions pour engagements de retraite	C.13.1.	38,8	35,9
Autres provisions non courantes	C.13.2.	44,2	48,9
Total		83,0	84,8

C.13.1. Provisions pour engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élevaient au 31 décembre 2012 à 40,2 millions d'euros (dont 38,8 millions d'euros à plus d'un an) contre 36,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 35,9 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de fin de carrière et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaires. La part à moins d'un an de ces provisions pour 1,4 million d'euros au 31 décembre 2012 et 0,9 million d'euros au 31 décembre 2011 est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite du Groupe ASF couverts par des provisions inscrites au bilan concernent les indemnités de fin de carrière et de régimes de retraite complémentaires à prestations définies dont bénéficient certains salariés du Groupe.

Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	3,5%	5,0%
Taux d'inflation	2,0%	2,2%
Taux de revalorisation des salaires	0%-3,0%	0%-3,2%-3,8%-4,1%
Taux de revalorisation des rentes	n/a	n/a
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	12,9-13,6-14	14,1-14,7-15,1

Le taux d'actualisation a été déterminé sur la base du rendement des obligations privées de première catégorie (rating AA ou supérieur) dont les maturités correspondent aux flux attendus des régimes. Le taux d'actualisation finalement retenu est le taux unique équivalent à l'application des différents taux selon les maturités.

La méthode préférentielle utilisée pour la détermination du rendement attendu des actifs de couverture est la *Building Block Method* qui décompose le rendement attendu selon les principales classes d'actifs (monétaire, obligations et actions). L'allocation cible des fonds est alors appliquée pour conduire à un taux moyen pondéré de rendement des actifs. Dans le cas particulier des fonds investis dans un actif général d'assureur, le rendement attendu a été déterminé en tenant également compte des spécificités de chaque contrat, notamment sur les rendements nets historiques et prévisionnels.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et représentent 36,0 millions d'euros au 31 décembre 2012 (34,4 millions d'euros au 31 décembre 2011).

La répartition est la suivante :

	31/12/2012	31/12/2011
	Zone Euro	Zone Euro
Répartition des actifs financiers		
Actions	16 %	21 %
Immobilier	1 %	1 %
Obligations	77 %	72 %
Monétaire	4 %	5 %
Autres	2 %	1 %
Total	100 %	100 %
Taux moyen de rendement retenu	3,51 %	3,50 %
Actifs de couverture (en millions d'euros)	36,0	34,4
Actifs de couverture (en %)	39,8 %	50,5 %

Sur la base des hypothèses actuarielles mentionnées ci-dessus, les engagements de retraite, pour la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

	31/12/2012	31/12/2011
(en millions d'euros)	France	France
Valeur actuelle des engagements de retraite	(90,4)	(68,1)
dont transfert CATS		
Juste valeur des actifs financiers	36,0	34,4
dont transfert CATS	0,6	0,3
Surplus (ou déficit)	(54,4)	(33,7)
dont transfert CATS		
Provisions reconnues au bilan	(40,2)	(36,8)
dont transfert CATS	(0,6)	(0,3)
Actifs reconnus au bilan		
dont transfert CATS		
Éléments non reconnus au bilan		
dont écarts actuariels	(14,2)	3,1
dont coût des services passés		
dont actifs non reconnus au bilan		

Évolution sur l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Valeur actuelle des engagements de retraite		
À l'ouverture de l'exercice	68,1	64,3
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>	<i>34,4</i>	<i>33,0</i>
Droits supplémentaires acquis	3,7	3,6
Actualisation de l'année	3,5	3,3
Prestations servies sur l'exercice	(1,6)	(0,5)
Écarts actuariels	16,7	(2,6)
Coût des services passés		
Liquidation des droits et réductions de régimes		
Variations de périmètre et autres		
À la clôture de l'exercice	90,4	68,1
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>	<i>36,0</i>	<i>34,4</i>
Actifs de couverture		
À l'ouverture de l'exercice	34,4	33,0
Rendement attendu des fonds	0,8	0,7
Écarts actuariels	(0,6)	(0,1)
Cotisations versées aux fonds	2,2	0,5
Prestations servies sur l'exercice	(0,1)	
Liquidation des droits et réductions de régimes		
Variations de périmètre et autres	(0,7)	0,3
À la clôture de l'exercice	36,0	34,4
Montants non reconnus au bilan		
À l'ouverture de l'exercice	(3,1)	(0,6)
Nouveaux éléments	17,3	(2,5)
Effet des changements d'hypothèses	16,9	0,4
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des engagements de retraite	(0,2)	(2,8)
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des actifs de couverture	0,6	(0,1)
Amortissement de l'exercice		
Change et autres variations		
Réductions de régimes		
À la clôture de l'exercice	14,2	(3,1)
<i>dont écarts actuariels</i>		
<i>dont coût des services passés</i>		
Écarts actuariels/engagements (en %)	15,7 %	- 4,6 %

Historique de l'engagement, de la juste valeur des actifs financiers et des effets des gains et pertes d'expérience

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Valeur des actifs et passifs des régimes					
Valeur actuelle des engagements de retraite	90,4	68,1	64,3	56,1	52,7
Juste valeur des actifs financiers	(36,0)	(34,4)	(33,0)	(30,5)	(28,9)
Surplus (ou déficit)	54,4	33,7	31,3	25,6	23,8
Ajustements liés à l'expérience					
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des engagements de retraite	(0,2)	(2,8)	(1,0)	(0,3)	2,4
<i>Pourcentage des engagements de retraite</i>	-0,2%	-4,1%	-1,6%	-0,5%	4,6%
Effet des gains et pertes d'expériences au titre des actifs de couverture	0,6	(0,1)	(0,8)	(0,1)	(2,1)
<i>Pourcentage des actifs de couverture</i>	-1,7%	0,3%	2,4%	0,2%	7,3%

Le Groupe ASF estime à environ 2,9 millions d'euros les versements prévus pour 2013 pour les engagements de retraite, dont environ 1,2 million d'euros sont relatifs aux rentes versées aux salariés retraités et environ 1,7 million d'euro relatifs aux sommes appelées par les organismes en charge de la gestion des fonds.

Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	3,7	3,6
Actualisation des droits acquis	3,5	3,3
Rendement attendu des fonds	(0,8)	(0,7)
Amortissement des écarts actuariels		0,1
Amortissement du coût des services passés - droits non acquis		
Coût des services passés - droits acquis		
Autres	(2,4)	(1,1)
Total	4,0	5,2

La sensibilité au taux d'actualisation de la charge 2013 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	0,50%	-0,50%
Taux d'actualisation	(5,7)	5,4

C.13.2. Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2012 et 2011, les autres provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
01/01/2011	59,0	12,3	(11,5)	(4,7)	0,6	(0,2)	0,0	55,5
Autres avantages au personnel	56,7	2,2	(8,0)		0,3			51,2
Autres risques	17,6	6,8	(0,6)	(4,3)	(1,3)			18,2
Actualisation provisions non courantes	(1,2)	(0,2)						(1,4)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(17,6)					(1,5)		(19,1)
31/12/2011	55,5	8,8	(8,6)	(4,3)	(1,0)	(1,5)	0,0	48,9
Autres avantages au personnel	51,2	6,4	(10,9)		0,6			47,3
Autres risques	18,2	6,6	(4,6)	(10,1)	0,1			10,2
Actualisation provisions non courantes	(1,4)		1,4					0,0
Reclassement part à moins d'un an non courant	(19,1)					5,8		(13,3)
31/12/2012	48,9	13,0	(14,1)	(10,1)	0,7	5,8	0,0	44,2

Autres avantages au personnel

Médailles du travail et couvertures de frais médicaux

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	3,5%	5,0%
Taux d'inflation	2,0%	2,2%
Taux de revalorisation salaires	2%-3%	1,8%-2,1%
Taux d'évolution des coûts médicaux	0%-6%	0%-6%

Le montant de cette provision au 31 décembre 2012 s'élève à 32,1 millions d'euros (dont 30,5 millions d'euros à plus d'un an) contre 31,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 29,2 millions d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an respectivement 1,6 million d'euros et 2,0 millions d'euros au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2011 est présentée au bilan en autres passifs courants.

Au 31 décembre 2012, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux s'élèvent à 30,0 millions d'euros (dont 28,7 millions d'euros à plus d'un an) contre 29,0 millions d'euros au 31 décembre 2011 (dont 27,3 millions d'euros à plus d'un an). Elles ont été calculées sur la base d'un taux de croissance des dépenses de santé nul en 2012 comme en 2011 pour ASF et de 6% en 2012 comme en 2011 pour Escota. La variation de ce taux de 1% entraînerait une variation de 5,9 millions d'euros de l'engagement total.

Les éléments non reconnus (différence entre le montant observé des engagements et les provisions comptabilisées au bilan) s'élèvent à 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2012 (6,6 millions d'euros au 31 décembre 2011) et résultent essentiellement du changement de taux d'actualisation et d'évolution des coûts médicaux. Ces éléments sont amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres bénéficiant de ce régime.

Accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS)

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation	0,9%	2,9%
Progression du plafond de la sécurité sociale	2,5%	2,5%-2,75%
Revalorisation des salaires avant la préretraite	n/a - 2%	2%-3,2%
Revalorisation des salaires pendant la préretraite	1,1%	1,1%
Revalorisation des cotisations mutuelle et prévoyance	0% - 2%	0%-2%
Revalorisation de l'indemnité de logement	n/a-1%	1%

Le montant de cette provision au 31 décembre 2012 s'élève à 15,2 millions d'euros (dont 10,6 millions d'euros à plus d'un an) contre 20,0 millions d'euros (dont 14,0 millions d'euros à plus d'un an) au 31 décembre 2011. Elle est nette du montant des actifs financiers évalués à la juste valeur pour 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, s'élèvent à 3,2 millions d'euros au 31 décembre 2012 (part à plus d'un an) contre 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2011 (part à plus d'un an).

Droit individuel à la formation

La loi du 4 mai 2004, ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulables sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation ("DIF") sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe est le suivant :

	31/12/2012	31/12/2011
Heures DIF (droits accumulés)	770 829	769 312

C.14. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

C.14.1. Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	Variations	
			Variations du BFR liées à l'activité	Autres variations
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	8,7	9,4	(0,7)	
Clients	249,6	232,4	17,2	
Autres actifs courants d'exploitation	162,2	157,6	4,6	
Stocks et créances d'exploitation (I)	420,5	399,4	21,1	0,0
Fournisseurs	(67,9)	(67,9)		
Autres passifs courants d'exploitation	(361,9)	(341,2)	(20,7)	
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(429,8)	(409,1)	(20,7)	0,0
Besoin en fonds de roulement (hors provisions courantes) (I + II)	(9,3)	(9,7)	0,4	0,0
Provisions courantes	(363,1)	(351,7)	6,6	(18,0)
dont part à moins d'un an des provisions non courantes	(7,0)	(11,2)	4,2	
Besoin en fonds de roulement (y compris provisions courantes)	(372,4)	(361,4)	7,0	(18,0)

La ventilation par échéance des postes composant le besoin en fonds de roulement s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2012	Échéance				
		< 1 an				
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	8,7	0,8	0,1	1,3	6,5	
Clients	249,6	248,3	0,9	0,2	0,2	
Autres actifs courants d'exploitation	162,2	124,8	18,4	14,0	3,9	1,1
Stocks et créances d'exploitation (I)	420,5	373,9	19,4	15,5	10,6	1,1
Fournisseurs	(67,9)	(37,3)	(29,4)	(1,2)		
Autres passifs courants d'exploitation	(361,9)	(200,0)	(53,2)	(28,1)	(32,9)	(47,7)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(429,8)	(237,3)	(82,6)	(29,3)	(32,9)	(47,7)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) (I + II)	(9,3)	136,6	(63,2)	(13,8)	(22,3)	(46,6)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011	Échéance				
		< 1 an			de 1 à 5 ans	> 5 ans
		1 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois		
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	9,4	0,9	0,7	1,3	6,5	
Clients	232,4	230,8	0,7	0,2	0,5	0,2
Autres actifs courants d'exploitation	157,6	115,0	18,7	13,8	8,1	2,0
Stocks et créances d'exploitation (I)	399,4	346,7	20,1	15,3	15,1	2,2
Fournisseurs	(67,9)	(38,4)	(28,5)	(1,0)		
Autres passifs courants d'exploitation	(341,2)	(174,6)	(48,7)	(31,1)	(40,0)	(46,8)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(409,1)	(213,0)	(77,2)	(32,1)	(40,0)	(46,8)
Besoin en fonds de roulement (lié à l'activité) (I + II)	(9,7)	133,7	(57,1)	(16,8)	(24,9)	(44,6)

C.14.2. Analyse des créances clients

Le tableau ci-dessous présente les créances clients ainsi que leurs dépréciations éventuelles :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances clients facturées	86,4	78,1
Dépréciations des créances clients	(6,0)	(5,8)
Créances clients nettes	80,4	72,3

Au 31 décembre 2012, les créances clients dont le retard de paiement est compris entre 6 et 12 mois s'élèvent à 1,7 million d'euros (1,6 million d'euros au 31 décembre 2011). Elles sont dépréciées à hauteur de 0,3 million (0,6 million d'euros au 31 décembre 2011). Celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent au 31 décembre 2012 à 5,3 millions d'euros (5,2 millions d'euros au 31 décembre 2011) et sont dépréciées à hauteur de 3,5 millions d'euros (2,9 millions d'euros au 31 décembre 2011).

C.14.3. Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2012 et 2011, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Ouverture	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Écart de conversion	Clôture
01/01/2011	356,4	66,3	(58,3)	(4,8)	0,0	0,0	(0,3)	359,3
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	342,8	49,1	(52,4)	(6,5)				333,0
Restructuration	0,7		(0,7)					0,0
Autres risques courants	7,5	2,0	(1,3)	(2,0)	1,3			7,5
Reclassement part à moins d'un an non courant	8,3					2,9		11,2
31/12/2011	359,3	51,1	(54,4)	(8,5)	1,3	2,9	0,0	351,7
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	333,0	69,6	(44,8)	(10,0)				347,8
Restructuration	0,0							0,0
Autres risques courants	7,5	6,2		(5,4)				8,3
Reclassement part à moins d'un an non courant	11,2					(4,2)		7,0
31/12/2012	351,7	75,8	(44,8)	(15,4)	0,0	(4,2)	0,0	363,1

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) sont rattachées directement au cycle d'exploitation. Elles s'élèvent à 363,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 (351,7 millions d'euros au 31 décembre 2011) et concernent majoritairement les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses effectuées par ASF et Escota pour la réparation des chaussées (tapis de surface, restructuration des voies lentes...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions concernent ASF pour 294,4 millions d'euros au 31 décembre 2012 (282,5 millions d'euros au 31 décembre 2011) et Escota pour 53,4 millions d'euros au 31 décembre 2012 (50,5 millions d'euros au 31 décembre 2011).

C.15. Informations relatives à l'endettement financier net

L'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, s'analyse comme suit :

Au 31 décembre 2012, le Groupe ASF affiche un endettement financier net de 11,1 milliards d'euros (11,3 milliards d'euros au 31 décembre 2011).

Catégories comptables	(en millions d'euros)	Notes	31/12/2012				31/12/2011					
			Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total	Non courant	Réf.	Courant (*)	Réf.	Total
Passifs évalués au coût amorti												
Emprunts obligataires		C.15.1.	(4 950,7)	(1)	(139,4)	(3)	(5 090,1)	(4 614,2)	(1)	(137,2)	(3)	(4 751,4)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières		C.15.1.	(5 218,6)	(2)	(1 352,9)	(3)	(6 571,5)	(5 302,5)	(2)	(554,7)	(3)	(5 857,2)
Dettes financières long terme (**)			(10 169,3)		(1 492,3)		(11 661,6)	(9 916,7)		(691,9)		(10 608,6)
Autres dettes financières courantes						(3)			(1 030,4)	(3)		(1 030,4)
Découverts bancaires		C.15.2.2.			(0,2)	(7°)	(0,2)				(7°)	
Comptes courants financiers passifs												
I - Dettes financières brutes			(10 169,3)		(1 492,5)		(11 661,8)	(9 916,7)		(1 722,3)		(11 639,0)
<i>dont: Incidence des couvertures de juste valeur</i>			<i>(529,3)</i>				<i>(529,3)</i>	<i>(345,7)</i>				<i>(345,7)</i>
Prêts et créances												
Comptes courants financiers actifs												
Actifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)												
Actifs financiers de gestion de trésorerie		C.15.2.2.			0,2	(6)	0,2		0,2	(6)		0,2
Équivalents de trésorerie		C.15.2.2.			126,4	(7)	126,4		27,2	(7)		27,2
Disponibilités		C.15.2.2.			9,1	(7)	9,1		41,4	(7)		41,4
II - Actifs financiers					135,7		135,7		68,8			68,8
Dérivés												
Instruments dérivés passifs		C.16.	(197,2)	(4)	(29,2)	(5)	(226,4)	(105,6)	(4)	(29,2)	(5)	(134,8)
Instruments dérivés actifs		C.16.	538,7	(8)	85,7	(9)	624,4	350,2	(8)	81,1	(9)	431,3
III - Instruments dérivés			341,5		56,5		398,0	244,6		51,9		296,5
Endettement financier net (I + II + III)			(9 827,8)		(1 300,3)		(11 128,1)	(9 672,1)		(1 601,6)		(11 273,7)

(*) Part courante incluant les intérêts courus non échus.

(**) Y compris la part à moins d'un an.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

<i>(en millions d'euros)</i>	Réf.	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts obligataires	(1)	(4 950,7)	(4 614,2)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(5 218,6)	(5 302,5)
Dettes financières courantes	(3)	(1 492,3)	(1 722,3)
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	(4)	(197,2)	(105,6)
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	(5)	(29,2)	(29,2)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(6)	0,2	0,2
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(7)	135,5	68,6
Découverts bancaires	(7°)	(0,2)	
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	(8)	538,7	350,2
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	(9)	85,7	81,1
Endettement financier net		(11 128,1)	(11 273,7)

C.15.1. Détail des dettes financières à long terme

Émissions obligataires dans le cadre de son programme EMTN

Au cours de l'année 2012, ASF a réalisé des émissions obligataires et assimilées dans le cadre de son programme EMTN (Euro Medium Term Note) pour un montant nominal de 170 millions d'euros sous la forme de trois placements privés :

- 50 millions d'euros le 25 juin 2012 pour une durée de 11 ans ;
- 50 millions d'euros le 2 juillet 2012 pour une durée de 12 ans ;
- 70 millions d'euros le 18 décembre 2012 pour une durée de 10 ans et un mois.

Ligne de crédit

La ligne de crédit VINCI, tirée à hauteur de 1 030 millions d'euros au 31 décembre 2011 et dont la maturité était inférieure à 1 an, a été renégociée en 2012 (voir note C.15.2.3. "Lignes de crédit revolver") pour une maturité de 5 ans. Le tirage au 31 décembre 2012 est présenté en dette long terme et s'élève à 1 150 millions d'euros.

Remboursement d'emprunts

Le Groupe ASF a remboursé en 2012 un montant de 423,8 millions d'euros (dont 405,9 millions d'euros correspondants à différentes lignes d'emprunts souscrites auprès de la CNA à un taux moyen d'environ 5,80 % et 17,9 millions d'euros d'emprunts BEI).

Le détail des principales dettes financières au 31 décembre 2012 est présenté dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	Devise	31/12/2012					31/12/2011	
		Taux intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan	dont ICNE (intérêts courus non échus)	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires	EUR			4 443,5	5 090,1	139,4	4 273,5	4 751,4
dont								
ASF Émission Obligataire 2011	EUR	4,0 %	septembre 2018	500,0	530,2	5,4	500,0	507,8
ASF Émission Obligataire 2010	EUR	4,1 %	avril 2020	650,0	762,0	19,4	650,0	717,9
ASF Émission Obligataire 2009	EUR	7,4 %	mars 2019	969,6	1 099,4	56,3	969,6	1 070,7
ASF Émission Obligataire 2007	EUR	5,6 %	juillet 2022	1 575,0	1 860,9	43,8	1 575,0	1 805,7
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	EUR			6 431,2	6 571,5	124,8	5 700,4	5 857,2
Emprunts CNA				2 924,3	3 052,6	93,0	3 323,3	3 463,5
dont								
ASF et ESCOTA CNA 1997 à 2000	EUR	5,8 %	octobre 2012	0,0	0,0	0,0	405,9	410,6
ASF et ESCOTA CNA 1998 à 2001	EUR	5,9 %	mars 2013	397,7	416,5	18,0	397,7	419,9
ASF CNA 1999 à 2002	EUR	4,4 %	mai 2014	450,0	458,2	12,3	450,0	455,3
ASF CNA 2000 à 2001	EUR	6,0 %	octobre 2015	382,5	401,1	4,2	382,5	405,7
ASF CNA 2001 indexé inflation	EUR	3,9 % + i ^(*)	juillet 2016	412,1	421,7	7,0	405,2	413,3
ASF et ESCOTA CNA 2002	EUR	5,3 %	janvier 2017	532,0	556,0	25,7	532,0	555,7
ASF CNA 2004 à 2005	EUR	4,5 %	mars 2018	750,0	799,1	25,8	750,0	803,0
Emprunts CNA/BEI	EUR			1 018,9	1 047,0	27,0	1 018,9	1 047,6
dont								
ASF CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril 2015 à 2017	412,6	431,4	18,7	412,6	431,4
Emprunts BEI	EUR			482,2	472,8	3,4	500,0	489,7
Autres emprunts (**)	EUR			1 150,0	1 150,6	0,6	2,4	2,4
Lignes de crédit	EUR			855,8	848,5	0,8	855,8	854,0
dont								
ASF Term Loan	EUR	Euribor 1 mois + 0,225 %	décembre 2013	755,8	755,6	0,0	755,8	754,3
Dettes financières long terme				10 874,7	11 661,6	264,2	9 973,9	10 608,6

(*) i : taux d'inflation.

(**) Les autres dettes externes au 31/12/12 correspondent au tirage sur la ligne de crédit interne avec VINCI (voir note C.15.2.3. "Ligne de crédit revolving").

C.15.2. Ressources et liquidités

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose d'un montant de 2,77 milliards d'euros de ressources disponibles, dont 135,5 millions d'euros de trésorerie nette gérée (voir note C.15.2.2. "Trésorerie nette gérée") et 2,6 milliards d'euros constitués de lignes de crédit à moyen terme confirmées et non utilisées (voir note C.15.2.3. "Lignes de crédit revolving").

C.15.2.1. Échéancier des dettes financières et des flux d'intérêts associés

L'échéancier des dettes du Groupe, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base des taux d'intérêt au 31 décembre 2012, s'analyse comme suit:

	31/12/2012							
	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 3 mois	entre 3 et 6 mois	entre 6 mois et 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5ans
<i>(en millions d'euros)</i>								
Emprunts obligataires	(5 090,1)	(6 512,8)	(83,8)	(30,0)	(123,5)	(237,3)	(711,9)	(5 326,3)
Capital	(5 090,1)	(4 443,5)						(4 443,5)
Flux d'intérêts		(2 069,3)	(83,8)	(30,0)	(123,5)	(237,3)	(711,9)	(882,8)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(6 571,5)	(7 248,6)	(483,6)	(118,4)	(841,7)	(893,4)	(3 643,2)	(1 268,3)
Capital	(6 571,5)	(6 431,2)	(397,7)	(58,3)	(771,5)	(705,4)	(3 295,3)	(1 203,0)
Flux d'intérêts		(817,4)	(85,9)	(60,1)	(70,2)	(188,0)	(347,9)	(65,3)
Sous-total:								
Dettes financières à long terme	(11 661,6)	(13 761,4)	(567,4)	(148,4)	(965,2)	(1 130,7)	(4 355,1)	(6 594,6)
Billets de trésorerie								
Autres dettes financières courantes								
Découverts bancaires	(0,2)							
Comptes courant financiers passifs								
I Dettes Financières	(11 661,8)	(13 761,4)	(567,4)	(148,4)	(965,2)	(1 130,7)	(4 355,1)	(6 594,6)
Comptes courants financiers actifs								
Actifs de gestion de trésorerie courante	0,2							
Équivalents de trésorerie	126,4							
Disponibilités	9,1							
II Actifs Financiers	135,7	dont actifs financiers de gestion de trésorerie courants à moins de trois mois pour 126,6 millions d'euros						
Instruments dérivés passifs	(226,4)	(222,1)	(7,5)	(8,5)	(30,3)	(54,0)	(106,7)	(15,1)
Instruments dérivés actifs	624,4	811,2	23,3	15,9	57,3	96,4	272,0	346,3
III Instruments financiers dérivés	398,0	589,1	15,8	7,4	27,0	42,4	165,3	331,2
Endettement Financier Net (I + II + III)	(11 128,1)							
Fournisseurs	(67,9)	(67,9)	(37,3)	(29,4)	(1,2)			

Au 31 décembre 2012, la maturité moyenne de la dette financière moyen/long terme du Groupe est de 5,5 ans (contre 6,3 ans au 31 décembre 2011).

Le remboursement des dettes financières à long terme (en capital) dont l'échéance intervient en 2013 (1 227,5 millions d'euros) s'effectuera aux périodes suivantes :

- 397,7 millions d'euros au premier trimestre 2013 ;
- 58,3 millions d'euros au deuxième trimestre 2013 ;
- 771,5 millions d'euros au quatrième trimestre 2013.

C.15.2.2. Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Équivalents de trésorerie	126,4	27,2
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	126,4	12,9
Titres de créances négociables ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine		14,3
Disponibilités	9,1	41,4
Découverts bancaires	(0,2)	
Trésorerie nette	135,3	68,6
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante	0,2	0,2
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)		
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine	0,2	0,2
Trésorerie nette gérée	135,5	68,8

Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont principalement des OPCVM monétaires ainsi que des titres de créances négociables. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur (voir notes A.3.20. " Actifs financiers de gestion de trésorerie " et A.3.21. " Disponibilités et équivalents de trésorerie ").

Les placements (" équivalents de trésorerie " et " actifs financiers de gestion de trésorerie ") sont gérés avec une prise de risque limitée sur le capital et font l'objet d'un contrôle de la performance et des risques associés.

C.15.2.3. Lignes de crédit revolving

ASF a refinancé, le 20 juillet 2012, sa ligne de crédit revolving syndiquée de 2 milliards d'euros arrivant à échéance en décembre 2013 pour un montant de 1,785 milliard d'euros et une maturité de 5 ans. La nouvelle ligne est assortie des mêmes covenants financiers que la précédente (voir note C.15.2.4. " Covenants financiers ").

ASF a signé avec VINCI, le 31 juillet 2012, le renouvellement de sa ligne de crédit revolving interne pour un montant porté à 2 milliards d'euros et une maturité de 5 ans.

Le montant autorisé et utilisé et le profil de maturité des lignes de crédit revolving d'ASF au 31 décembre 2012 sont les suivants :

(en millions d'euros)	Utilisation au 31/12/2012	Autorisation au 31/12/2012	Échéances		
			< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Ligne crédit revolving		1 785		1 785	
Ligne de crédit VINCI	1 150	2 000		2 000	
Total	1 150	3 785	0	3 785	0

C.15.2.4. Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect des ratios financiers dont les principaux sont décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Montants autorisés	Montants utilisés	Ratios (*)	Seuils	Niveaux atteints au 31/12/2012
ASF	CNA (Caisse nationale des autoroutes)	3 943,2	3 943,2	EFN consolidé/ EBITDA consolidé	≤ 7	5,0
				EBITDA consolidé/ Frais financiers consolidés	> 2,2	4,9
	Prêt syndiqué à terme	755,8	755,8	EFN consolidé (**)/ CAFICE consolidée	≤ 7	5,0
				CAFICE consolidée/ Frais financiers consolidés	≥ 2,2	4,9
	Ligne de crédit syndiquée 2013	1 785,0		EFN consolidé (**)/ CAFICE consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	≤ 7	5,0
				CAFICE consolidée + dividendes reçus des sociétés mises en équivalence/ Frais financiers consolidés	≥ 2,2	4,9

(*) EFN = endettement financier net.

EBITDA = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

CAFICE = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement.

(**) Dérivés qualifiés de CFH (Cash Flow Hedge) exclus.

Les ratios détaillés ci-dessus sont donc respectés au 31 décembre 2012.

C.15.2.5. Notations de crédit

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose des notations suivantes :

Agence	Notation		
	Long terme	Perspective	Court terme
Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
Moody's	Baa1	Stable	P2

C.16. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Compte tenu de l'importance de son endettement financier net et du résultat financier associé, le Groupe ASF a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé, et principalement du risque de taux d'intérêt.

La gestion et la limitation de ces risques financiers chez ASF sont généralement prises en charge par la Direction Financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par les organes de direction et dans le cadre des règles définies dans les lignes directrices de Trésorerie et Financement du Groupe VINCI. En application de ces règles, la responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient au Comité de trésorerie qui se réunit régulièrement afin d'analyser les principales expositions et décide des stratégies de gestion.

Des outils de suivi des instruments financiers sont communs à ceux utilisés par le Groupe VINCI, ce qui permet une centralisation de l'information.

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêt, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	Note	31/12/2012	31/12/2011
		Juste valeur ^(*)	Juste valeur ^(*)
Dérivés de taux : couverture de juste valeur	C.16.1.2.	587,4	394,0
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie	C.16.1.3.	(176,5)	(102,5)
Dérivés de taux : non qualifiés de couverture	C.16.1.4.	(1,0)	(0,8)
Dérivés de taux		409,9	290,7
Dérivés de change : couverture de juste valeur	C.16.2.1.	(11,9)	5,8
Dérivés de change : couverture de flux de trésorerie	C.16.2.1.		
Dérivés de change : couverture d'investissement net	C.16.2.1.		
Dérivés de change : non qualifiés de couverture	C.16.2.1.		
Dérivés de change		(11,9)	5,8
Autres dérivés			
Total des instruments dérivés		398,0	296,5

^(*) La juste valeur inclut les intérêts courus non échus de +57,4 millions d'euros au 31 décembre 2012 (+52,3 millions d'euros au 31 décembre 2011).

C.16.1. Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et préserver l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette en fonction de la situation des marchés financiers.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de faire évoluer dans le temps la répartition taux fixe-taux variable de la dette en fonction du niveau d'endettement (mesuré par le ratio dette nette rapportée à la CAFICE), la part à taux fixe étant d'autant plus importante que le niveau d'endettement est élevé.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels ou d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés peuvent selon les cas être qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition, à la date d'arrêté, de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé ou lié à l'inflation et la part à taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés de couverture :

	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	Taux fixe			Inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette ⁽¹⁾	Taux
<i>(en millions d'euros)</i>											
ASF	7 627,0	72 %	5,30 %	614,1	6 %	5,07 %	2 408,1	23 %	0,65 %	10 649,2	4,23 %
Escota	251,0	100 %	5,83 %							251,0	5,83 %
Total au 31/12/2012	7 878,0	72 %	5,31 %	614,1	6 %	5,07 %	2 408,1	22 %	0,65 %	10 900,2	4,27 %
Rappel au 31/12/2011	8 193,1	82 %	5,36 %	605,8	6 %	5,36 %	1 206,6	12 %	1,45 %	10 005,5	4,89 %

	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	Taux fixe			Taux variable capé + inflation			Taux variable			Total	
	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette	Quote-part	Taux	Dette ⁽¹⁾	Taux
<i>(en millions d'euros)</i>											
ASF	6 143,2	58 %	4,75 %	1 906,7	18 %	2,76 %	2 599,3	24 %	1,25 %	10 649,2	3,54 %
Escota	251,0	100 %	5,83 %							251,0	5,83 %
Total au 31/12/2012	6 394,2	59 %	4,80 %	1 906,7	17 %	2,76 %	2 599,3	24 %	1,25 %	10 900,2	3,59 %
Rappel au 31/12/2011	6 371,9	64 %	5,01 %	2 470,4	25 %	3,34 %	1 163,2	12 %	2,51 %	10 005,5	4,30 %

(1) Dettes financières long terme au coût amorti + intérêts courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur et retraitement BEI.

Pour 2012 : 10 900,2 + 264,2 + 497,2 = 11 661,6 millions d'euros.

Pour 2011 : 10 005,5 + 265,7 + 337,4 = 10 608,6 millions d'euros.

C.16.1.1. Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis au risque de variation de taux d'intérêt sur son résultat compte tenu :

- des flux de trésorerie relatifs à l'endettement net à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe, comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du compte de résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses dont la perte maximale sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

En revanche, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée directement dans les capitaux propres et n'impacte pas le compte de résultat.

L'analyse suivante est effectuée en supposant que le montant de dettes financières et des dérivés au 31 décembre 2012 reste constant sur une année. Une variation de 25 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait pour conséquence une hausse ou une diminution des capitaux propres et du résultat (avant impôt) à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, les autres variables sont supposées rester constantes.

	31/12/2012			
	Résultat		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps	Impact du calcul de sensibilité + 25 bps	Impact du calcul de sensibilité - 25 bps
Dettes à taux variables après couverture comptable	(11,3)	11,3		
Actifs à taux variables après couverture comptable	0,5	(0,5)		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	(0,2)	0,2		
Dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie			23,9	(24,3)
Total	(11,0)	11,0	23,9	(24,3)

C.16.1.2. Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2012					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable ^(*)				2 957,2	2 957,2	587,4

^(*) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE (intérêts courus non échus).

(en millions d'euros)	31/12/2011					
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable ^(*)				2 787,2	2 787,2	394,0

^(*) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE (intérêts courus non échus).

Ces opérations couvrent les émissions obligataires à taux fixe d'ASF.

C.16.1.3. Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

Le Groupe est exposé aux variations de taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Pour couvrir ce risque, il procède à la mise en place de swaps prêteurs taux variable et emprunteurs taux fixe qui ont la qualification de "couvertures de flux de trésorerie".

Couverture des flux de trésorerie "certains"

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt dont l'objectif est de fixer le coût des dettes existantes à taux variables. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêt des emprunts couverts. Le montant différé en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Couverture des flux de trésorerie "hautement probables"

ASF a mis en place des swaps à départ décalé avec des échéances allant jusqu'en 2019. Ces swaps ont pour objet de fixer les coupons des émissions des dettes futures considérées comme hautement probables. Au 31 décembre 2012, le portefeuille de ces swaps porte sur un nominal de 1 754,0 millions d'euros.

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2012					Juste valeur
	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	
<i>(en millions d'euros)</i>						
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe		10,0	293,0	200,0	503,0	(88,5)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)	200,0				200,0	0,0
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain⁽¹⁾	200,0	10,0	293,0	200,0	703,0	(88,5)
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe			1 079,0	675,0	1 754,0	(88,0)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable⁽¹⁾	0,0	0,0	1 079,0	675,0	1 754,0	(88,0)
Total	200,0	10,0	1 372,0	875,0	2 457,0	(176,5)

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE (intérêts courus non échus).

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2012 se réalisent :

	Situation au 31/12/2012				
	Juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable^(*)	(88,0)	(73,8)	(14,2)	0,0	0,0

(*) Swap à départ décalé taux variable/taux fixe.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres au 31 décembre 2012 au titre des produits dérivés en vie ou dénoués, qualifiés de couverture de flux de trésorerie, impacteront le résultat :

	Situation au 31 décembre 2012				
	Montant inscrit en capitaux propres avant impôt	Montant repris en compte de résultat			
		< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	(87,5)	(14,7)	(14,7)	(36,4)	(21,7)
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probables	(185,3)	(46,8)	(50,9)	(83,1)	(4,5)
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(272,8)	(61,5)	(65,6)	(119,5)	(26,2)

Au 31 décembre 2011, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie avaient les caractéristiques suivantes :

	31/12/2011					
	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
<i>(en millions d'euros)</i>						
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	250,0		203,0	300,0	753,0	(66,2)
Options de taux (Cap, Floor, Collar)		200,0			200,0	0,0
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain ⁽¹⁾	250,0	200,0	203,0	300,0	953,0	(66,2)
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe			1 199,0		1 199,0	(36,3)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable ⁽¹⁾	0,0	0,0	1 199,0	0,0	1 199,0	(36,3)
Total	250,0	200,0	1 402,0	300,0	2 152,0	(102,5)

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE (intérêts courus non échus).

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attendait à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2011 se réalisent :

	Situation au 31/12/2011				
	Juste valeur	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 3 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable ^(*)	(36,3)	(12,4)	(23,9)	0,0	0,0

() Swap à départ décalé taux variable/taux fixe.*

C.16.1.4. Description des opérations non qualifiées de couverture

Au 31 décembre 2012, les instruments non qualifiés de couverture ont les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					
	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture ⁽¹⁾	1 375,0	260,0	40,0	0,0	1 675,0	(1,0)

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les intérêts courus non échus.

Au 31 décembre 2011, les instruments non qualifiés de couverture avaient les caractéristiques suivantes :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					
	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture ⁽¹⁾	875,0	1 300,0	300,0	0,0	2 475,0	(0,8)

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les intérêts courus non échus.

Ces opérations sont principalement des swaps ou des options à échéances courtes et des swaps miroirs (positions symétriques ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat).

C.16.2. Risque de change

C.16.2.1. Détail des produits dérivés de change

Les opérations de dérivés de change réalisées par le Groupe pour la couverture de ses opérations commerciales ou financières concernent exclusivement des swaps de change (cross currency swaps) et s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012					
	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Dérivés de change : couverture de juste valeur	0,0	0,0	0,0	143,9	143,9	(11,9)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2011					
	< 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur
Dérivés de change : couverture de juste valeur	0,0	0,0	0,0	143,9	143,9	5,8

C.16.2.2. Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devise s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Euro	11 537,3	98,9%	10 467,9	98,7%
Autres	124,3	1,1%	140,7	1,3%
Total des dettes à long terme	11 661,6	100,0%	10 608,6	100,0%

Au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011, ASF a une dette en devise (JPY) couverte en totalité.

C.16.2.3. Nature des risques auxquels le Groupe est exposé

L'activité du Groupe est essentiellement localisée en France. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales.

Néanmoins, ASF peut se trouver exposée au risque de change lorsque, de manière ponctuelle, des financements sont réalisés dans des monnaies étrangères. Ce risque est généralement couvert par des swaps de change (cross currency swaps).

C.16.3. Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe ASF est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients, ainsi qu'au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités (soldes créditeurs de banques, titres de créances négociables, dépôts à terme, valeurs mobilières de placement...), de la souscription de produits dérivés, des engagements reçus (cautions et garanties reçues), des autorisations de crédit non utilisées et de créances financières.

Le Groupe a mis en place des procédures pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Concernant le risque sur ses créances clients, le Groupe ASF considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est extrêmement limitée du fait du grand nombre de clients. L'analyse des créances clients est présentée dans la note C.14.2. "Analyse des créances clients".

Instruments financiers (placements et produits dérivés)

Les instruments financiers de placements des disponibilités et de produits dérivés sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, celui-ci a mis en place un système de limites par établissement pour gérer son risque de contrepartie. Des lignes de risque maximal par contrepartie sont définies en fonction de leurs notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's et Moody's. Les limites sont régulièrement suivies et mises à jour sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

En complément, la Direction Financière du Groupe diffuse aux filiales des instructions fixant des limites par contrepartie autorisée et la liste des OPCVM autorisés.

C.17. Valeur comptable et juste valeur des actifs et passifs financiers par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la valeur comptable au bilan des actifs et passifs financiers par catégorie comptable définie selon la norme IAS 39, ainsi que leur juste valeur :

31/12/2012	Catégories comptables (*)							Juste valeur				
(en millions d'euros)												
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option IV)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances et dettes	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : Modèle interne avec des paramètres non observables (****)	Juste valeur de la classe	
Titres de participation cotés				4,2			4,2	4,2			4,2	
Titres de participation non cotés				0,7			0,7			0,7	0,7	
Prêts et créances financières				8,7			8,7			8,7	8,7	
I - Actifs financiers non courants	0,0	0,0	0,0	13,6	0,0	0,0	13,6	4,2	0,0	9,4	13,6	
II - Instruments dérivés actifs	25,2	599,2					624,4		624,4		624,4	
III - Créances clients					249,6		249,6		249,6		249,6	
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			0,2				0,2		0,2		0,2	
Équivalents de trésorerie			126,4				126,4		126,4 (***)		126,4	
Disponibilités			9,1				9,1	9,1			9,1	
IV - Actifs financiers courants	0,0	0,0	135,7	0,0	0,0	0,0	135,7	9,1	126,6	0,0	135,7	
Total actif	25,2	599,2	135,7	13,6	249,6	0,0	1 023,3	13,3	1 000,6	9,4	1 023,3	
Emprunts obligataires						(5 090,1)	(5 090,1)	(5 055,4)	(598,3)		(5 653,7)	
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(6 571,5)	(6 571,5)	(2 919,8) (**)	(4 226,0)		(7 145,8)	
V - Dettes financières long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(11 661,6)	(11 661,6)	(7 975,2)	(4 824,3)	0,0	(12 799,5)	
VI - Instruments dérivés passifs	(26,2)	(200,2)					(226,4)		(226,4)		(226,4)	
VII - Dettes fournisseurs					(67,9)		(67,9)		(67,9)		(67,9)	
Autres dettes financières courantes							0,0				0,0	
Découverts bancaires			(0,2)				(0,2)	(0,2)			(0,2)	
VIII - Autres passifs financiers courants	0,0	0,0	(0,2)	0,0	0,0	0,0	(0,2)	(0,2)	0,0	0,0	(0,2)	
Total passif	(26,2)	(200,2)	(0,2)	0,0	(67,9)	(11 661,6)	(11 956,1)	(7 975,4)	(5 118,6)	0,0	(13 094,0)	
Total	(1,0)	399,0	135,5	13,6	181,7	(11 661,6)	(10 932,8)	(7 962,1)	(4 118,0)	9,4	(12 070,7)	

(*) Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

(**) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

(***) Principalement composés d'OPCVM et de bons de caisse.

(****) Voir note A.3.16. "Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants".

31/12/2011	Catégories comptables ^(*)							Juste valeur			
(en millions d'euros)											
Rubriques au bilan et classes d'instruments	Instruments financiers par résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs évalués à la juste valeur (option IV)	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances et dettes	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Niveau 1 : Cours cotés et disponibilités	Niveau 2 : Modèle interne avec paramètres observables	Niveau 3 : Modèle interne avec paramètres non observables ^(****)	Juste valeur de la classe
Titres de participation cotés				4,2			4,2	4,2			4,2
Titres de participation non cotés				0,6			0,6			0,6	0,6
Prêts et créances financières				7,8			7,8			7,8	7,8
I - Actifs financiers non courants	0,0	0,0	0,0	12,6	0,0	0,0	12,6	4,2	0,0	8,4	12,6
II - Instruments dérivés actifs	27,3	404,0	0,0	0,0	0,0	0,0	431,3	0,0	431,3	0,0	431,3
III - Créances clients					232,4		232,4		232,4		232,4
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalents de trésorerie			0,2				0,2		0,2		0,2
Équivalents de trésorerie			27,2				27,2		27,2 ^(***)		27,2
Disponibilités			41,4				41,4	41,4			41,4
IV - Actifs financiers courants	0,0	0,0	68,8	0,0	0,0	0,0	68,8	41,4	27,4	0,0	68,8
Total actif	27,3	404,0	68,8	12,6	232,4	0,0	745,1	45,6	691,1	8,4	745,1
Emprunts obligataires						(4 751,4)	(4 751,4)	(4 148,5)	(504,1)		(4 652,6)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(5 857,2)	(5 857,2)	(3 173,3) ^(**)	(3 132,8)		(6 306,1)
V - Dettes financières long terme	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(10 608,6)	(10 608,6)	(7 321,8)	(3 636,9)	0,0	(10 958,7)
VI - Instruments dérivés passifs	(28,1)	(106,7)	0,0	0,0	0,0	0,0	(134,8)	0,0	(134,8)	0,0	(134,8)
VII - Dettes fournisseurs					(67,9)		(67,9)		(67,9)		(67,9)
Autres dettes financières courantes						(1 030,4)	(1 030,4)		(1 030,4)		(1 030,4)
Découverts bancaires							0,0				0,0
VIII - Autres passifs financiers courants	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(1 030,4)	(1 030,4)	0,0	(1 030,4)	0,0	(1 030,4)
Total passif	(28,1)	(106,7)	0,0	0,0	(67,9)	(11 639,0)	(11 841,7)	(7 321,8)	(4 870,0)	0,0	(12 191,8)
Total	(0,8)	297,3	68,8	12,6	164,5	(11 639,0)	(11 096,6)	(7 276,2)	(4 178,9)	8,4	(11 446,7)

^(*) Le Groupe ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance.

^(**) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

^(***) Principalement composés d'OPCVM et de bons de caisse.

^(****) Voir note A.3.16. "Autres actifs financiers et juste valeur des produits dérivés actifs non courants".

Les modalités d'évaluation de la juste valeur des actifs et passifs financiers n'ont pas été modifiées en 2012.

D. Note sur les principales caractéristiques des contrats de concession

D.18. Contrats de concession – Modèle de l'actif incorporel

D.18.1. Principales caractéristiques des contrats de concession (voir note A.3.4. " Contrats de concession ")

Les principales caractéristiques des contrats de concession relevant du modèle incorporel exploités par ASF et Escota sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Critères de rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Méthode de consolidation	Modèle comptable
Groupe ASF							
ASF (2 714 km d'autoroutes à péage en France dont 21 km en projet)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2033	Intégration globale	Actif incorporel
ESCOTA (459 km d'autoroutes à péage en France)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructure rendue au concédant à l'échéance du contrat sans indemnité, sauf rachat avant l'échéance par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2027	Intégration globale	Actif incorporel

En application des règles de dépréciation d'actifs, aucune perte de valeur n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2012 comme au 31 décembre 2011. À cet égard, il est précisé que les actifs propres du tunnel du Puymorens ne sont pas considérés comme une unité génératrice de trésorerie.

D.18.2. Engagements donnés au titre des contrats de concession (voir note A.3.4. " Contrats de concession ")

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'elles ont conclus, ASF et Escota se sont engagées à réaliser certains investissements d'infrastructure qu'elles sont destinées à exploiter, en tant que sociétés concessionnaires. Les actifs correspondants s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
ASF	1 783,3	2 253,1
Escota	86,6	176,4
Total	1 869,9	2 429,5

Ces montants ne comprennent pas les travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Les investissements des sociétés du Groupe sont financés par émissions sur les marchés obligataires, souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ou tirage sur leurs lignes de crédit disponibles.

E. Autres notes

E.19. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint.

Ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché.

E.19.1. Rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du Groupe sont arrêtées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations et les avantages assimilés, en année pleine, accordés par ASFSA et les sociétés qu'elle contrôle aux personnes qui sont à la clôture (ou qui ont été, au cours de l'exercice), membres des organes d'administration et du Comité exécutif du Groupe. Les montants correspondants ont été comptabilisés en charges sur 2011 et 2012 selon le détail suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Rémunérations	2,8	2,5
Charges sociales patronales	1,9	1,9
Avantages postérieurs à l'emploi		
Paiements en actions ^(*)	1,6	2,0

^(*) Le montant figurant dans cette rubrique est déterminé conformément à la norme IFRS 2 "paiements en actions" et selon les modalités décrites en note C.12. " Paiements en actions".

Le montant global des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite et le cas échéant, retraites complémentaires à prestations définies) au 31 décembre 2012 provisionné au bénéfice des membres des organes de direction et du Comité exécutif s'élève à 0,3 million d'euros au 31 décembre 2012 (0,5 million d'euros au 31 décembre 2011).

E.19.2. Transactions avec le Groupe VINCI

Les transactions intervenues au cours des années 2012 et 2011 entre le Groupe ASF et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Immobilisations en cours du domaine concédé	39,6	19,5
Immobilisations corporelles	0,1	
Créances clients	7,3	4,1
Actifs d'impôts exigibles	3,2	0,1
Distribution de dividendes	186,7	1 330,1
Dettes financières non courantes	1 150,6	
Fournisseurs d'exploitation	18,3	19,0
Autres passifs courants	39,9	50,5
Passifs d'impôts exigibles	23,2	35,5
Dettes financières courantes		1 030,4
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	15,5	9,6
Redevances	10,9	10,9
Autres charges externes	323,5	372,2
Charges d'impôts	454,6	429,8

E.19.3. Autres transactions avec des parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note C.9.2. "Informations financières sur les sociétés mises en équivalence".

Compte tenu de la consolidation des filiales les plus importantes, il n'y a donc plus de transactions significatives réalisées avec les autres parties liées que le Groupe VINCI.

E.20. Honoraires des Commissaires aux Comptes

(en millions d'euros)	Réseau Deloitte & Associés				Réseau KPMG			
	2012	%	2011	%	2012	%	2011	%
Audit								
Commissariat aux comptes	0,3	100%	0,2	100%	0,2	100%	0,1	100%
ASFSA	0,2	67%	0,1	50%	0,2	100%	0,1	100%
Filiales intégrées globalement	0,1	33%	0,1	50%	0	0%	0	0%
Prestations & diligences directement liées		0%		0%		0%		0%
ASFSA		0%		0%		0%		0%
Filiales intégrées globalement		0%		0%		0%		0%
Sous-total Audit	0,3	100%	0,2	100%	0,2	100%	0,1	100%
Total	0,3	100%	0,2	100%	0,2	100%	0,1	100%

F. Note sur les litiges

La gestion des litiges, à l'exception de ceux relevant de la Direction des Ressources Humaines, est assurée par la Direction Juridique.

Le Groupe ASF est partie à un certain nombre de litiges dans le cadre de ses activités. À la connaissance de la société ASF, il n'existe pas de litige susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ASF. En outre, les litiges en cours ont fait l'objet, le cas échéant et compte tenu des couvertures d'assurance, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

G. Événements postérieurs à la clôture

Augmentation tarifaire au 1^{er} février 2013

L'indice de référence pour l'augmentation tarifaire du 1^{er} février 2013 a été publié : 1,695 %.

Pour la société ASF :

Sur la base de la loi tarifaire prévue au contrat de plan 2012-2016 [0,85 i + 0,80 %], la hausse correspondante serait de 2,24 % pour l'ensemble des classes de véhicules.

Pour la société Escota :

L'augmentation moyenne des tarifs au 1^{er} février 2013 serait de 1,74 %.

Affectation du résultat 2012

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2012, le 31 janvier 2013. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires. Il proposera à l'Assemblée générale ordinaire la distribution d'un dividende de 2,77 euros par action au titre de cette année et du report à nouveau disponible pour un montant de 639 809 062,77 euros déduction faite de l'acompte sur dividendes octroyé par le Conseil d'administration du 27 juillet 2012 de 0,57 euro par action, soit un montant total de 131 657 460,57 euros.

Le solde du dividende restant à verser est donc de 2,20 euros par action, soit un montant total de 508 151 602,20 euros.

Financements

ASF a réalisé une émission obligataire dans le cadre de son programme EMTN le 18 janvier 2013 pour un montant de 700 millions d'euros et une durée de 10 ans, assortie d'un coupon de 2,875 %.

Rapport des Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France

Autoroutes du Sud de la France (ASF)
Société Anonyme

Siège social : 9, place de l'Europe
92851 Rueil Malmaison Cedex
Capital social : 29 343 640,56 euros

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF), tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note A.3.1. "Recours à des estimations" de l'annexe aux comptes consolidés, le Groupe ASF a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'arrêt de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2012 ne peuvent être anticipées avec précision.
- Le Groupe ASF constitue des provisions pour couvrir ses obligations de maintien en état des ouvrages concédés, selon la méthode décrite dans les notes A.3.1.4. "Évaluations des provisions" et A.3.23. "Provisions courantes" de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles ces provisions se fondent ainsi que leur traduction chiffrée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 31 janvier 2013

Deloitte & Associés

Mansour Belhiba

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Patrick-Hubert Petit

Attestation du Responsable du Rapport financier annuel

Responsable du Rapport Financier Annuel

Pierre Coppey, Président Directeur Général d'ASF SA.

Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus durant l'année 2012, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes de l'exercice.

Rueil-Malmaison, le 30 janvier 2013

Pierre Coppey

Président Directeur Général







Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.

Conception & réalisation  **Labrador** +33 (0)1 53 06 30 80

Crédit photo : Photothèque ASF / Pascal Le Doaré - A89 - Entre Violay et Balbigny (Loire)

Dépôt légal : février 2013 - RCS ASF Nanterre 572 139 996

ASF

Siège social
9, place de l'Europe
92851 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 72 71 90 00
www.asf.fr